

LES COLONS DE LA COTE-EST CENTRALE DE MADAGASCAR, DE LA PROSPERITE A LA CRISE (1924-1939)



par
Jean FREMIGACCI

Ce n'est pas sans hésiter que l'on peut appliquer le terme schumpeterien d'entrepreneur aux colons de la côte orientale de Madagascar au XXème siècle. Entre les 2 termes, l'un désignant l'élément dynamique et novateur qui relance périodiquement les taux de profit du capitalisme industriel, et l'autre d'acception vague, désignant autant qu'une activité, une situation sociale et politique négativement définie (est colon à Madagascar tout européen ou assimilé qui n'est pas fonctionnaire), la différence de connotations apparaît avec évidence.

Pourtant les colons en question ont rempli une fonction essentielle de l'entrepreneur. Ils ont implanté et développé la première ressource aujourd'hui encore de l'Est de Madagascar, la culture du café. Ils ont posé, mais sans pouvoir les résoudre, les problèmes de la mobilisation de la main-d'œuvre, du salariat, des investissements nécessaires et du progrès de l'agronomie tropicale. Et quand la crise les a frappés, s'ils se sont trompés de combat en portant tous leurs efforts sur une action politique, ils ne pouvaient faire autrement. La situation coloniale, qui explique leur présence, explique aussi leur échec. C'est dire que nous ne pourrions nous limiter à une problématique strictement économique.

I. INTRODUCTION.

ESSOR ET CRISE DE LA COLONISATION DE PLANTATION

Après un ralentissement dû à la crise de 1917-1918, la production de café connaît, sur la côte est-centrale, un taux de croissance remarquable, non affecté par la crise générale de 1921-1922. Pour la province de Mananjary, la pro-

duction exportée passe de 250 à 1 648 tonnes entre 1918 et 1924 (1). Après une longue période de tâtonnements, marquée par l'abandon de cultures non rentables (caoutchouc, cacao, café *Libéria*), des colons de la région — Narras, de Mananjary, et Agron, de Vatomandry, pour le *Kouilou*, Brée, de Vatomandry, pour le *Robusta* — trouvent les variétés de café adaptées. De cette réussite, « les colons sont à juste titre très fiers » (2) et, fait rarissime, ils reconnaissent en 1924 leur prospérité, pour s'en attribuer tout le mérite (3). L'ère de l'expansion facile dure jusqu'en 1926, marquée par une ruée sur la terre et la main-d'œuvre... « stimulés par les cours actuels, les colons étendent leurs cultures aux dernières limites possibles, utilisant toutes les bonnes terres disponibles, cherchant par tous les moyens à augmenter le nombre de journées de travailleurs » (4), avec l'aide de l'administration, qui accepte alors de ne plus limiter au quart du périmètre de la concession la longueur de celle-ci en bordure d'un cours d'eau (5) et pratique sur une grande échelle une réquisition avilissant les salaires, tandis que les cours du café s'envolaient de 3,2 frs/kg en 1921, à 5,5 frs en 1923, 5 frs en 1924 et 20 frs en juillet 1926.

A Vatomandry et Mahanoro, le nombre des colons reste cependant stable : une cinquantaine en tout, créoles en majorité, mais parmi lesquels on note quelques réussites de métropolitains établis dès 1900 ou avant (6) renforcés par des nouveaux venus qui reprennent d'anciennes concessions (7). Le foyer de Mananjary, au contraire, mieux desservi, montre beaucoup plus de dynamisme. Les anciens qui ont survécu accroissent continuellement leurs domaines (8) ou diversifient leurs activités : vers 1920 émerge à Mananjary la figure dominante de Jules Venot (9). Mais surtout la région voit affluer de nombreux Réunionnais, qui remontent les vallées, à la recherche de bonnes terres devenues rares, et d'une main-d'œuvre qui s'enfonçait dans l'intérieur (10). De 21 planteurs dénombrés en 1910, on passe à une centaine en 1926 (11).

(1) AA, 2D 143, Mananjary, RE 1924 : soit 55 % des exportations totales de café.

(2) AA, 2D 143, Mananjary, RE 1923.

(3) A.R.M., Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 6.8.1924.

(4) Mananjary, RE 1924.

(5) AA, III D209, Rapport de l'inspecteur Poirier, 11.4.1934.

(6) Fremigacci (J.), La colonisation à Vatomandry-Mahanoro — Espérances et désillusions (1895-1910), dans *Omalysy Anio*, N°s 3-4, 1976, pp 167-249. Cas Agron, Choix, Brée, Lemaître.

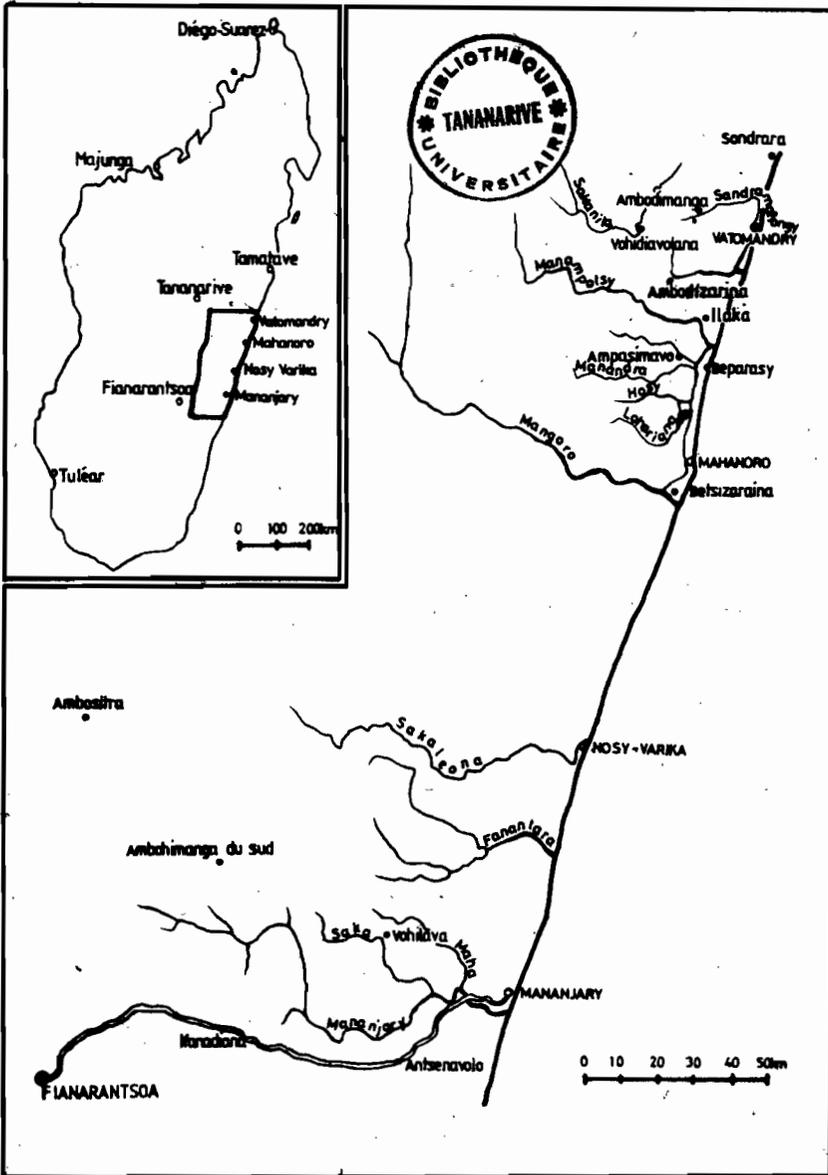
(7) Cas Raud (Vatomandry) — Planton (Mahanoro).

(8) AA, 2D 145, Mananjary, RE 1930. Et comparaison entre les états des concessions donnés par le Rapport Pennequin (1900-1901), p. 175, le G.A.M. 1909-1910, p. 249-250, et 2D143, Mananjary, RE 1921.

(9) Sur ses multiples activités : Mananjary, RE 1923.

(10) *Ibid.*

(11) AA, 2D 143, Mananjary, RE 1921 — G.A.M. 1926, p. 192-197.



Cependant, malgré une différenciation sociale évidente, gros planteurs, métropolitains pour la plupart, et créoles généralement besogneux vont partager une même idéologie, celle de la petite colonisation, à laquelle, en séance de Chambre de commerce, hommage est régulièrement rendu (12) : consensus qui s'explique par les modalités de l'ascension des gros colons, et par la nécessité pour ceux-ci de maintenir une unité factice dissimulant l'exploitation des petits, instruments au service d'ambitions politiques et moyen de pression vis-à-vis de l'administration coloniale.

*
* *

C'est un destin contraire qui, apparemment, vint interrompre cette prospérité : de 1926 à 1934, la colonisation subit la fatale conjonction de cyclones répétés, et d'un effondrement des cours mondiaux du café.

Les cyclones, fréquents au début de la période coloniale, s'étaient espacés ensuite : 4 passages destructeurs seulement entre 1905 et 1925 (13). Mais de 1926 à 1934, ils balaient 9 fois la région, les plus violents étant ceux de 1926, 1928, 1929, 1930 et 1934 (14) et leurs effets se traduisent dans l'évolution des exportations de café de Mananjary en tonnage :

1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
3 340	2 020	1 071	2 079	3 653	3 724	4 745	2 407	2 142	6 147

La production proprement dite, dans les années catastrophiques 1928 et 1934, fut en réalité sensiblement inférieure aux chiffres ci-dessus (15). En 1934 à Mananjary elle ne dépasse pas 1 500 tonnes, soit 30 % des prévisions. A Vatomanjary, elle fut à peu près nulle en 1926 et faible en 1927 (16). Mêmes constatations au niveau des plantations. Celle de la SOCIA (Mananjary), produit par exemple, de 1927 à 1931, successivement 16, 3, 14, 16 et 18 tonnes. Certaines sont presque anéanties, comme la plantation Vinceneux en 1934 (17). Dans ce cas, le colon ne pouvait espérer, malgré la précocité du *Kouilou*, obtenir une récolte avant 1937.

(12) A.R.M., Ch.Co N° 22, Mananjary, P.V. du 5.11.1932 — Exaltation lyrique de la tenacité et de l'endurance de la petite colonisation.

(13) Poirier (J.), *rapport cité*, p. 3-17.

(14) *Ibid.*, Dates et zones touchées : 31.1.26 (Vatomandry), 21.4.1928 (Mananjary), 11.2.1929 (Vatomandry), 12.1.1930 (Mananjary), 9-10.1.1934 et 16.1.1934 (Mananjary et Vatomandry).

(15) Le café est récolté de juillet à octobre, exporté de septembre à mars. D'autre part, une plantation cyclonée ne redonne une production normale que la 3ème année qui suit. Ces 2 points expliquent les creux de 1929 et 1935.

(16) AA, 2D 221, Vatomanjary, RE 1927.

(17) D58 — Affaire Vinceneux.

Or, l'effet des cyclones est relayé par l'effondrement des prix qui commence dans le second semestre 1926. Les cours moyens à la production évoluent comme suit (en francs par kilo) (18) :

1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
7,17	9,15	6,85	4,95	5,6*	5,45	5,15	5,06	4,5	3,75

* prime comprise à partir de 1931.

Les cyclones de 1926-1927-1928 empêchèrent les colons, ceux de Vatomandry surtout (en 1926), de profiter des cours élevés, ou du moins satisfaisants. Puis ces derniers s'effondrent à 3,5 francs en 1930-1931 soit, suivant un chef de province « 0,5 à 1 franc de moins qu'il ne revenait à la plus grande partie des planteurs. Au lieu d'être sauvée, la colonisation retombait dans la misère » (19). L'octroi par la métropole d'une prime atteignant 2 francs par kilo en 1931 ne parvient qu'à enrayer momentanément la baisse. Cyclones de 1934 et chute des prix engendrent à nouveau des appels à l'aide formulés en termes dramatiques dès 1926... « Nous venons vous dire que nous sommes perdus si la colonie ne nous vient pas en aide » (20). « Aux cours pratiqués actuellement, cette culture payant juste les frais généraux, les planteurs devront l'abandonner... le dénuement est grand parmi la colonisation » (21) et « Faute d'une aide immédiate, beaucoup vont sombrer » (22).

*
* *

Pourtant, cyclones et chute des prix n'ont pas été les causes véritables d'une crise qui, de toute façon, aurait éclaté. L'influence de ces facteurs fut grossie sur le moment pour masquer une crise structurelle qui ne pouvait être reconnue et encore moins avouée par la colonisation. Cette utilisation de hasards malheureux a été possible pour deux raisons : d'une part les colons étaient les premiers à ignorer ou occulter le problème épineux des prix de revient ; d'autre part, il était extrêmement difficile de se rendre compte des dégâts exacts des cyclones. Le pouvoir colonial, ainsi, dut s'y reprendre à 3 fois avant de s'en faire une idée approximative (23), après avoir corrigé les exagérations les plus évidentes et

(18) A.R.M., Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 27.6.1936.

(19) A.R.M., D130^s, Vatomandry, RE 1931.

(20) A.R.M., Ch.Co, N° 43, Vatomandry — Discours de Bègue, vice-président de la Chambre de consultative de Vatomandry, au Gouverneur Général en visite, le 11.2.1926, après le cyclone du 31.1.

(21) A.R.M., Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 31.1.1930.

(22) A.R.M., D33^s, Lettre de Choix, président Ch.Co Vatomandry, au Gouverneur Général, 31.3.1931.

(23) Le rapport Poirier, cité plus haut, est consécutif à une mission effectuée en février-mars 1934 — cf. également A.R.M., D5^s, rapport de l'administrateur Gex, président de la commission d'évaluation des dégâts, nommé le 1.12.1934. Et le rapport d'une tournée effectuée à la demande du Gouverneur Général par le chef du service de l'Agriculture, Rollot, s.d. (fin 1934).

probablement inconscientes des colons. La conclusion qui se dégage est que les cyclones furent plus spectaculaires que destructeurs. Les pertes en capital furent limitées (24), les pertes de récolte, très inégales suivant les concessions, et rarement irrémédiables. En fait, cyclones et baisses de prix servirent de base à une demande d'aide auprès de l'administration, pour régler 2 problèmes chroniques d'une colonisation peu solide, l'argent et la main-d'œuvre.

Les colons, écrit plaisamment l'inspecteur Poirier, « escomptent obtenir aussi aisément remise de leurs dettes qu'une remise des péchés. Des prêts du passé, ils n'ont cure, les cyclones de janvier ont réglé leur passif » ... Mais, outre un moratoire, les colons sollicitent une aide financière sans commune mesure avec leurs pertes. En 1934, Damien Richard, d'Ifanadiana, réclame 2 000 frs par mois pendant 18 mois, alors qu'il n'a récolté en 1933 qu'une tonne de café, soit 5 000 frs de produit brut. « Si de telles requêtes étaient prises en considération, un cyclone serait une bénédiction pour certains colons et leur plus cher désir serait d'en subir un au minimum par an », note l'administrateur Gex. La commission d'évaluation des pertes qu'il présidait eut à rejeter une série de demandes « astronomiques » concernant des propriétés précédemment mal entretenues et déjà grevées d'hypothèques (25). Le véritable problème est donc de savoir comment elles en étaient arrivées là.

Les années à cyclone, d'autre part, sont l'occasion de recourir à l'expédient traditionnel, mais de moins en moins praticable, de la réquisition de main-d'œuvre (26). Ainsi, après le cyclone de janvier 1926, les colons de Vatoman-dry obtiennent qu'on leur livre 1 000 hommes, renouvelés tous les 30 jours, payés 1 franc par jour ; et 5 mois plus tard, protestent contre une éventuelle abolition de la mesure (27). La situation se répète à Mananjary en 1928 et 1930 (28). Et à nouveau en 1934 dans le district de Mahanoro, pourtant peu touché par le cyclone (29). Les colons de Vatoman-dry réclament alors les mêmes avantages.

Cyclones et crise mondiale ont donc surtout joué le rôle de révélateurs de la précarité de l'économie de plantation. Les colons, pour les 9/10ème d'entre eux, n'ont aucune réserve. La colonie ne leur offre aucun système de crédit ni

(24) D5^s — Lettre d'E. Planton, colon à Mahanoro, au Gouverneur Général, 2.4.1935 : ce colon souligne que, les investissements étant minimes, le capital perdu ne peut être important. Les pertes essentielles portent sur les récoltes.

(25) D5^s — Rapport Gex : cas Victoire-Sept-Faure-Fumaroli-Louys.

(26) Les abus dans ce domaine avaient fait perdre son poste au G.G. Garbit en 1923-24.

(27) A.R.M., Ch.Co, N° 43, Vatoman-dry, P.V. du 31.3.1926 et du 28.6.1926.

(28) AA, 2D 145 — RP 1928. RMO 1929 : En mai 1929 (date significative) l'ordre vient de Tananarive d'interrompre la réquisition et les colons protestent : « Cette main-d'œuvre à les en croire leur était due et devait se perpétuer dans les siècles à venir » — RP 1930 : En 1930, la réquisition est rétablie...

(29) Instructions de l'Administrateur Supérieur Pont au chef de district, 23.1.1934.

de prévoyance agricoles, ce dont ils sont eux-mêmes largement responsables. Les moyens de transport modernes font défaut : on en mesure les conséquences lors de la désorganisation de l'économie régionale, notamment la sévère crise du ravitaillement qui suit les cyclones.

En fait, à la source de tous ces problèmes et de bien d'autres encore, on retrouve la crise du mode de production caractéristique de la première époque coloniale, qui est d'abord celle des rapports de production établis entre colons et populations, et ensuite celle des comportements économiques développés sur cette base.

II. RAPPORTS DE PRODUCTION ET CRISE D'UN FEODALISME

Le système corvéen, de l'apogée à la crise.

La question de la main-d'œuvre, suivant un constat fait en 1939, « de toute évidence domine toutes les autres dans les soucis actuels des planteurs de la côte Est » (30). En fait, il en avait toujours été ainsi, et on peut dire que ce sont les solutions utilisées dans les années 1910-1920 qui expliquent la gravité de la crise des années 1930. En pleine prospérité de 1925, les avertissements d'administrateurs n'avaient pas manqué : « Le mal, qui se limitait autrefois à quelques concessions, d'ailleurs insignifiantes, s'amplifie à tel point qu'il risque de mettre en péril, la colonisation toute entière... (Les colons) ne veulent pas se rendre compte des dangers qui menacent leurs intérêts les plus immédiats » (31) : Allusion aux blocages futurs du système corvéen en plein essor depuis 1914, qu'un inspecteur des colonies avait qualifié de « rétablissement du servage de la glèbe » (32).

Toute concession à l'époque héberge une population de corvéens, soit anciens-habitants dont les villages ou les terres ont été inclus dans le périmètre concédé par une spoliation initiale, (33) — soit récents-paysans victimes de la politique d'encerclement de leurs villages par les colons qui continue après 1920 (34), ou venus d'eux-mêmes s'établir sur la concession pour fuir le pouvoir administratif (35) et les contraintes qu'il impose en matière de tenue des villages, habillement, fiscalité, corvées de Fokonolona et surtout Travaux publics. Car la région possède, avec le canal des Pangalanes et le percement des seuils de Sondrara (Vatomandry), Beparasy (Mahanoro) et Loholoka (Mananjary), des chantiers particulièrement redoutés.

(30) A.R.D.M. D2^s — Fédération des syndicats de planteurs. P.V. du 9.6.1939.

(31) AA, II D197, Tamatave, RE 1924 (Vatomandry et Mahanoro sont inclus dans cette province de 1921 à 1926).

(32) Archives de l'Inspection des colonies. Mission Henri 1921-23, rapport N° 47.

(33) Fremigacci (J.), *article cité*, p. 180-182.

(34) Mission Henri — Rapport N° 50 (Vatomandry).

(35) AA, II D143, Mananjary, RE 1924 : « Le Malgache voit dans l'administration une ennemie » — et Tamatave, RE 1924 ... « Il n'a d'autre empressement que d'aller s'enrôler sous la bannière corvéenne ».

A Vatomandry, ces corvéens dits *Alakamisy* («jeudi») constituent le volant de main-d'oeuvre nécessaire à l'entretien des plantations, suivant des modalités variables. En échange d'un lopin de terre et de la protection du colon, ils peuvent fournir une faible quantité de travail gratuit (3 jours par mois, ordinairement) ou une plus forte quantité de travail faiblement rémunéré (8 à 15 jours/mois). Un cas extrême, mais efficace : les plantations de la SOCIA (mission des Jésuites) près de Mananjary ont des garderies que les enfants des villages voisins doivent fréquenter, et où ils forment des équipes gratuites pour le sarclage et la cueillette du café (36).

L'administration, tout en affichant sa volonté de réduire ce pouvoir rival du sien (37), le renforce par la crainte qu'elle inspire, mais aussi par la législation du travail qu'elle édicte. Comme la précédente de 1920-1921, celle du décret du 22 septembre 1925 se trouve pervertie dès sa promulgation. En exemptant à nouveau les engagés des colons d'une part de leurs obligations administratives, elle aboutit en moins d'un an à une floraison de contrats fictifs (38). Au début de 1929, le chef de province de Vatomandry en dresse un bilan totalement négatif (39) : le décret de 1925 « a réglementé non le travail, mais l'embuscage », il a multiplié les difficultés administratives, désorganisé les communautés villageoises et paradoxalement, abouti à raréfier la main-d'oeuvre et à la rendre plus instable. Ceci peut surprendre, puisqu'on observe une emprise croissante de la colonisation sur la population : Dans la province de Mananjary, sur 34 000 hommes adultes, 14 000 sont au service des colons en 1924, 16 000 en 1926 (40). En fait, il y a crise de main-d'oeuvre parce que les concessions parasitaires la gaspillent. A Mananjary, telle concession dispose de 400 hommes, mais 50 seulement sont au travail chaque jour (41). A Vatomandry, tel employeur a 250 engagés par contrat, censés travailler 15 jours par mois, mais qui n'effectuent cette période que tous les 5 mois (42). Quant aux concessions productives, qui choisissent de gagner de l'argent sur le café, elles sont touchées par le goulot d'étranglement de la main-d'oeuvre (43). Leurs doléances deviennent si vives en 1929 (44) que l'administration tente de réa-

(36) Poirier, *rapport cité*, p. 54-55 — Il est vrai que les jardins scolaires annexés aux écoles publiques donnent lieu aux mêmes pratiques sur les concessions des instituteurs.

(37) AA, II D197, Tamatave, RE 1924.

(38) AA, II D143, Mananjary, RE 1926 — Contrat fictif en ce sens qu'il stipule une durée de travail (15 jours par mois au moins) et un salaire qui restent fictifs.

(39) AA, II D221; Vatomandry, RMO 1928 — RP 1928.

(40) Mananjary, RE 1924 — RE 1926.

(41) AA, 2 D145, Mananjary, RMO 1929.

(42) A.R.D.M., Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 21.2.1929.

(43) A.R.D.M., D84, cabinet civil — Fiches des concessions européennes, 1925. Cas des exploitations Choix-Agron-Brunox.

(44) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 21.2.1929.

gir. La situation était notamment désastreuse à Mahanoro, comme l'indique le tableau suivant (45) qui montre que certains colons n'obtenaient pas seulement un travail gratuit, mais prélevaient une dîme sur leurs protégés.

Colons	Nombre d'employés	Contrats de travail	Production de café en 1929 (kilos)
Medus	1 270	—	1 500
Hodoul	633	—	2 060
Esparon	444	3	4 000
De la Roche	177	—	958
Rose Mosesy	124	30	?
Giroust	80	—	1 550
Nicole	78	—	800

Mais le répression des abus, tout en obtenant des résultats (46), ne pouvait être d'emblée décisive, faute de personnel administratif — Madagascar ne compte à l'époque qu'un seul inspecteur du travail (47) — et surtout parce qu'il fallait éviter de toucher les colons « sérieux » qui étaient eux-mêmes toujours à la limite tolérée, sinon au-dessous, dans l'emploi de la main-d'œuvre (48). Enfin, dans la situation coloniale, entre le Droit et la pratique, il y avait de notables différences. Comme le montre l'exemple ci-dessus, les employeurs abusifs n'avaient passé que très peu de contrats de travail. Leurs employés fictifs bénéficiaient néanmoins *de facto* des exemptions d'obligations administratives.

A vrai dire, c'est l'ensemble du Droit du travail colonial qui devient fictif à l'époque. Le rôle des offices du travail, pièce essentielle de la législation de 1925 « est quasi-nul » (49). L'usage des contrats de travail décline très fortement après 1928 (50). Les conseils d'arbitrage, qui « se trouveraient rapidement débordés si toutes les infractions leur étaient soumises », n'ont qu'une faible activité (51). Mais cette crise des bases juridiques des relations du travail, largement provoquée par l'utilisation qui en avait été faite par les colons, allait à terme se révéler leur être très défavorable, en créant les conditions d'un non-

(45) A.R.D.M., D366 — Tournées de l'inspecteur du travail Chardon, Lettre du chef de province de Vatmandry au chef de subdivision de Mahanoro, 6.4.1929.

(46) *Ibid.*, Lettre de Chardon au chef de province de Vatmandry, 24.12.1929.

(47) AA, II D145, Mananjary, RP 1928, vœu N° 9 : tournées plus fréquentes de l'inspecteur du travail ou création d'un poste d'inspecteur sur place.

(48) A.R.D.M., D370 — Tournée Chardon à Vatmandry, octobre-novembre 1933. Les concessions productives Raud-Choix-Agron-Planton-Lemaître, n'emploient pas leurs travailleurs plus de 12 jours par mois.

(49) AA, II D221, Vatmandry, RMO 1928.

(50) AA, II D145, Mananjary, RP 1928 — RP 1937 et D370 : tournée Chardon 1033.

(51) *Ibid.*, Mananjary, RMO 1933 : 3 affaires dans l'année — RP 1937 : même chiffre.

interventionnisme administratif faisant *ipso facto* pencher le rapport de forces en faveur de la population.

A partir de 1929-1930, une certaine ténacité administrative finit par faire reculer, ou du moins évoluer le système corvéen. A Vatomandry en 1930, plus de 200 « sans-cartes » réfugiés sur les concessions sont condamnés comme vagabonds et de nombreux autres choisissent de régulariser leur situation (52). En 1933, les résultats sont déjà sérieux, « ceux qui vivaient d'*Alakamisy* ont vu presque tous ces derniers les quitter » (53). Les colons ne gardent que les moins dynamiques, ou ceux que retient le tombeau des ancêtres, ou les irréguliers endurcis, au rendement très faible. A Mananjary, l'évolution est la même, avec un temps de retard. En 1932, le chef de district entreprend énergiquement la remise en ordre du poste de Vohilava, zone de colonisation dense où « nombreux sont ceux qui jouent au seigneur féodal » et abritent de nombreux vagabonds, et où 20 % des contribuables échappent au fisc (54). Deux colons, fait extraordinaire, sont inculpés et condamnés, assez symboliquement il est vrai. L'un d'eux avait délivré des certificats tenant lieu de laissez-passer administratif aux hommes de 6 villages (55). En 1933, le chef de district parvient à imposer une carte d'employeur aux colons, un « livret individuel du travailleur sédentaire » à leurs employés, et récupère 1 200 irréguliers (56). « L'embuscage » sur les concessions ne disparaît pas, mais il tend à devenir un phénomène marginal (57).

Pratique de la réquisition et crise du salariat.

Un autre problème, en 1924-25, permettait au chef de province de Mananjary d'annoncer que « le colon (courait) à la catastrophe les yeux fermés » : la crise du ciseau des prix, qui avaient quintuplé depuis 1914, et des salaires qui avaient seulement doublé. Cette distorsion permit une forme d'accumulation primitive traduite dans l'essor des plantations de 1918 à 1926 (58). Mais elle signifie aussi que la crise chronique de main-d'œuvre fut aussi et surtout une crise des salaires, elle-même inséparable du problème de la réquisition. Les corvéens ne pouvant, sauf exception (59), fournir qu'un fonds de travailleurs permanents, une forte main-d'œuvre supplémentaire était nécessaire en période de pointe (cueillette et préparation du café). Seules solutions, la réquisition et le salariat.

(52) AA, II D221, Vatomandry, RP 1930.

(53) *Ibid.*, Vatomandry, RP 1932.

(54) AA, II D145, Mananjary, RP 1932.

(55) *Ibid.*, Annexes du RP 1932. Affaire Brégeras.

(56) *Ibid.*, RP 1934.

(57) *Ibid.*, RP 1937.

(58) AA, II D 221, Vatomandry, RE 1931 : élément bien vu par le chef de province.

(59) Les colons auraient alors « protégé » la totalité de la population. Les travaux de pointe leur servent d'ailleurs à justifier la main-d'œuvre en surnombre qu'ils gaspillent ordinairement.

La réquisition avait été officiellement condamnée en 1922-1924 (60). Mais l'administration pouvait difficilement refuser aux colons le bénéfice du travail forcé dans la mesure où elle continuait elle-même à l'utiliser sous les formes les plus variées (61). Ainsi, pendant que le Gouverneur Général Garbit essaie de se justifier à Paris, le Gouverneur Général par intérim Brunet, par une circulaire non officielle du 13 décembre 1923 rappelle que les chefs de circonscription seront jugés sur la collaboration effective qu'ils apporteront à la colonisation, qui pour son recrutement de travailleurs doit pouvoir compter sur un « appui moral » (62). Langage suffisamment clair pour que dès la récolte de café suivante, les colons de Vatomandry demandent et obtiennent ce qu'il leur faut (63). Il en va de même à Mananjary en 1925-26, en dehors de tout cadre légal (64). Ensuite, on observe un flottement de l'administration, il faut la justification des cyclones pour relancer en 1928 puis en 1930 une pratique qui contredit trop le libéralisme officiel du Gouverneur Général Olivier. A partir de 1930, nos sources sont muettes pour Mananjary mais le rapport politique de 1934 suggère qu'une certaine intervention administrative a continué. Alors que pour Vatomandry, la tendance au recul de la réquisition est très nette : Réclamée par les colons en janvier 1930, elle est refusée par le chef de province qui répond que les règlements ne l'y autorisent pas (65). Puis rétablie par un nouvel administrateur, qui doit céder aux instances de son chef de région, venu à Vatomandry organiser la « mobilisation de la main-d'œuvre pour les produits du sol » (66). Simplement, il est précisé que « l'aide administrative ne peut aller qu'à l'exploitant qui aide lui-même l'administration » : La réquisition est donc utilisée contre le système corvéen, et semble fonctionner sans heurts en 1930-31 (67).

En 1932, le chef de région étant à son tour réticent, les colons s'adressent au gouvernement général, qui refuse de s'engager (68) d'autant qu'il vient de suspendre la réquisition pour les chantiers publics (69). La question est renvoyée au niveau local, et en 1933, le chef de district promet seulement de faire

(60) Pour la côte est : Mission Henri 1921-1923, rapport N° 50 (Vatomandry)

(61) A.R.D.M., D366, tournée Chardon, 1929 : sur les chantiers des Pangalanes, « les divers contingents : SMOTIG, engagés du décret, contributionnaires de 30 jours, et prestataires courants sont en groupes bien séparés »...

(62) Extraits publiés par *Le Madécasse* du 10.1.1924.

(63) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 6.8.1924 : demande des colons — P.V. du 25.1.1925 : satisfecit décerné au chef de district.

(64) II D145, Mananjary, RE 1925 (district).

(65) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 20.1.1930.

(66) *Ibid.*, P.V. du 14.4.1930.

(67) *Ibid.*, P.V. du 27.7.1931 : avis favorable donné par la Ch.Co aux demandes de travailleurs présentées par 11 colons.

(68) *Ibid.*, P.V. du 16.4.1932.

(69) A.R.D.M., D130⁸, Vatomandry, RE 1931.

son possible, dans la mesure de ses moyens limités (70). L'administration avait en fait de plus en plus de bonnes raisons de se désengager.

La première et la plus ancienne : la réquisition bloquait le développement normal du salariat. Car, selon les administrateurs, lorsqu'elle est convenablement payée, la main-d'œuvre est suffisante (71). Les colons asiatiques ou malgaches, qui ne peuvent pratiquer les méthodes féodales des européens, en trouvent facilement, ce sont eux qui ont le plus grand nombre d'engagés par contrat et qui paient le mieux (72). Les asiatiques notamment ne provoquent jamais de réclamations pour détournement de main-d'œuvre, ni aucun grief des populations ou de l'administration, dont ils ne sollicitent pas l'aide après les cyclones : « Les colons européens pourraient obtenir les mêmes résultats, mais ils ne les ont pas parce qu'ils se désintéressent de la question », conclut le chef de province de Mananjary. Son collègue de Vatomandry, en 1929, est beaucoup plus sévère encore pour la réquisition et les colons (73).

Ces derniers choisissent de lutter pied à pied contre tout relèvement des salaires. En 1924 à Mananjary, ils sont en moyenne de 1 franc par jour, 0,80 franc même sur certaines concessions soit l'équivalent d'1 kilo de riz (74). A la commission du travail, le chef de province souligne que « l'indigène ne peut plus vivre à ce prix-là », mais les colons repoussent une hausse à 1,25 franc en arguant que :

- 1) de nombreux indigènes travaillent sur les concessions juste le temps nécessaire pour payer leurs impôts : Des salaires plus élevés ne les retiendraient pas »
- 2) « L'employé à d'autres avantages que le salaire journalier ».

De cette présentation paternaliste des pratiques féodales, l'administrateur pouvait justement conclure : que l'emprise administrative faiblisse, et ce sera le vide sur les concessions :

On pouvait se demander aussi combien de temps le pouvoir soutiendrait un mode de production aussi contradictoire avec l'essor des échanges marchands.

Une nouvelle résistance des colons se manifeste en 1926-27, quand le Gouvernement général, sans consulter l'office régional du travail, porte le salaire minimum à 2 francs à Mananjary (75). Le prix du riz ayant doublé depuis 1924, ce n'était guère qu'un rattrapage. Et au cours le plus bas du café à l'épo-

(70) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 12.7.1933.

(71) AA, II D221, Vatomandry, RP 1930 — RMO 1928 — II D145, Mananjary, RMO 1933 et 1937 : « Là où elle est bien payée, la main-d'œuvre est abondante ».

(72) AA, II D145, Mananjary, RP 1928 — RP 1929 — RMO 1928, 1929, 1930.

(73) AA, II D221, RMO 1928 — RP 1928 : signale le mécontentement de la population.

(74) Mananjary, RE 1924 — En 1913, salaire : 0,5 franc. Prix du riz : 0,2 franc. Baisse du pouvoir d'achat entre 1913 et 1924 : 60 %.

(75) *Ibid.*, P.V. séance de la commission du travail de Mananjary, 18.11.1924.

que, ce salaire équivalait à une demi-livre de café vert. Les colons avancent cette fois une justification qui à terme allait se révéler redoutable pour leurs intérêts : pour 1,5 franc par jour, l'ouvrier effectuait une tâche réalisable en une demi-journée seulement, et pouvait ensuite soit en faire une seconde, soit travailler pour son propre compte. En 1928, les colons de Vatomandry s'opposent à un nouveau relèvement du salaire minimum (76) en reprenant l'éloge d'un système corvéen qui donnait déjà d'évidents signes de craquements.

Les salaires restent donc à un niveau très bas, inférieur au niveau fixé par les textes officiels, avec des variations dans l'espace qui montrent qu'il n'existe pas de marché régional du travail. En 1928, à Mahanoro, de nombreux exploitant offrent 1 franc à 1,5 franc par jour, quand le riz coûte 1,65 à 1,75 franc le kilo. La seule chose qui étonne l'administrateur «c'est qu'à ce prix-là on puisse encore trouver de la main-d'oeuvre» (77). Dans la région de Vatomandry, moins isolée, la situation est moins défavorable aux salariés : ils touchent 2 à 3 francs, et une ration de riz, et certains colons paient jusqu'à 4 francs, dépassant le taux offert par les chantiers publics à leurs «volontaires», 3,5 francs.

Avec la crise, on relève une tendance à l'uniformisation par la baisse des taux les plus élevés. En 1933-34, ils se situent à 2,5 francs à Nosy-Varika, région isolée, mais politiquement sensible ; 2 francs ailleurs, toujours avec une ration de riz (78). Mais certains colons, cramponnés au système corvéen, ne paient guère plus de 1 à 1,5 franc, plus le riz (79). Dans les meilleurs cas, le travailleur est toujours loin de toucher l'équivalent d'1 kilo de café, et le prix du riz ayant baissé, pour se stabiliser de 1932 à 1936 vers 0,8 franc, il ne s'agit que d'un rattrapage du pouvoir d'achat de 1914. Or les facteurs de crise du système corvéen et du salariat s'étaient considérablement aggravés.

*
* *

La productivité de la main-d'œuvre reste très basse sur les concessions européennes, inférieure à celle des concessions merina (80) et asiatiques (81) où se réalisent mieux les conditions d'un salariat normal. En 1924, le chef de province de Mananjary estimait qu'il n'y avait pas de crise de main-d'œuvre, «mais

(76) *Le Madécasse*, 18.4.1928 : Protestation contre le relèvement du salaire minimum de 2 à 3 francs.

Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 3.7.1928 : Protestation de la Ch.Co, qui cite les avantages en nature du travailleur : logement, parcelle de terre, etc...

(77) AA, II D221, RMO 1923.

(78) Poirier, *rapport cité*, p. 54. Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 27.7.1931 : Les travailleurs réquisitionnés touchent 1,75 franc, plus la *kapoaka* — A.R.D.M., D370 : tournée Chardon, octobre-novembre 1933.

(79) Poirier, *rapport cité*, p. 54 — A.R.D.M., D130^s : Vatomandry, RE 1931. AA, II D221, Vatomandry, RE 1932 — RE 1933.

(80) II D145, Mananjary, RP 1929.

(81) *Ibid.*, Mananjary, RMO 1928, 1929, 1930.

une main-d'œuvre mal employée et mal payée» (82). Avec l'essor du travail à la tâche, le mal s'aggrave. Car, pour garder le maximum d'hommes à leur disposition, et maintenir les salaires très bas, les colons acceptent la fixation des tâches à un niveau également bas. Ainsi, là où le salaire n'est que de 1 franc, à Mahanoro surtout, la tâche correspond au sarclage de 20 caféiers, soit 2 heures de travail environ (83). Les colons, qui se satisfaisaient de cet état de choses en 1926-1927, quand ils espéraient encore accroître leurs fiefs et le nombre de leurs hommes, protestent quand survient la raréfaction réelle de la main-d'œuvre (84). Un avantage, au moins, du féodalisme, est que cette main-d'œuvre que l'on craint de perdre est assez bien traitée (85). Peu de colons se livrent à des voies de fait sur leurs employés, et dans ce cas leur situation est irrémédiablement compromise (86).

Cette situation de sous-emploi de la main-d'œuvre et d'extrême faiblesse des salaires créa les conditions d'un développement de la culture du café par les populations elles-mêmes. Dès 1918-1920, des notables merina ou locaux s'y étaient essayé avec succès. Mais le mouvement ne prit d'ampleur qu'avec le renfort d'autres groupes : en premier lieu, les employés des colons, qui profitent de leur immunité relative vis-à-vis des chefs de village et de canton pour planter sans titre sur les terrains domaniaux, justifiant en même temps la provenance du café qu'ils volent à leur employeur (87). Les communautés villageoises proches des concessions virent dans une culture arbutive permanente, facile au surplus, un moyen de se prémunir contre l'accaparement de leurs terres par les colons. En 1923 encore, la crise des ciseaux salaires-prix fait qu'elles se retournent vers le secteur vivrier (88). Mais à partir de 1924, la conversion au café est brutale (89). Les statistiques de production traduisent clairement, avec un décalage de 3 ans, ce boom de 1924-1929. En plantant chacun 3 à 400 pieds de café, les villageois font coup double car « ce nombre de pieds leur permet de payer l'impôt sans avoir à s'embaucher chez un particulier » (90). En 1930, un recul conjoncturel du mouvement montre que les populations sont parfaitement sensibles au niveau des prix (91). Son accélé-

(82) II D143, Mananjary, RE 1924 — RE 1926 : « La main-d'œuvre se perd, et continue, malgré tous les avertissements, à être mal payée, mal employée ».

(83) AA, II D221, Vatomandry, RE 1928-1931.

(84) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 27.2.1932 : « Toute tâche qui ne peut être achevée entre 3 et 4 heures est maintenant jugée exagérée... ».

(85) AA, II D221, Vatomandry, RP 1930.
II D145, Mananjary, RP 1933 — RP 1934.

(86) A.R.D.M., D4^s — Affaire Le Cudennec.

(87) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 28.9.1929 — II D145, Mananjary, RE 1929.

(88) II D143, Mananjary, RE 1923.

(89) *Ibid.*, RE 1924 — RE 1928 : Tous les indigènes plantent du café.

(90) A.R.D.M., D130^s — Vatomandry, RE 1931.

(91) A.R.D.M., D2^s — Tournée de l'administrateur Leroy dans le district de Nosy-Varika, fin 1929 : le commerce de traite achetant le café indigène à un

ration à nouveau après 1931, coïncidant avec le relâchement de la réquisition et la répression des excès du système corvéen, est la cause essentielle de la rarefaction de la main-d'œuvre qui d'année en année va désormais s'aggraver (92). Avec peu d'hommes, de valeur économique médiocre, toujours mal payés et mal employés, la colonisation, du moins la petite, ne peut espérer surmonter la crise.

Le déclin du pouvoir colon.

L'évolution qui précède s'accompagne, entre colons et administration, de conflits dont l'enjeu réel est le contrôle de la population. Le féodalisme colon n'a pas que des aspects économiques. Mais leur combat politique, les colons le perdent également dans les années 1930-1934.

Au départ, ils ont une vision simple. L'ensemble du territoire du ressort de leur Chambre de commerce est considéré comme une immense concession où l'administration doit être à leur service. Ce territoire doit être préservé d'abord de toute amputation comme le montre le conflit entre colons de Mananjary et d'Amboitra lorsque ces derniers demandent le rattachement à leur province du district d'Ambohimanga du Sud (93) ; de suite diminution de statut ensuite : les colons de Vatomandry, après une campagne menée en 1924-1925, obtiennent le rétablissement de leur province (94), qui avait été supprimée en 1921 parce qu'eux-mêmes l'avaient rendue ingouvernable (95). Mais par la suite, les revendications de ce genre ne rencontrent guère que des échecs. Ainsi les colons de Mananjary, mécontents de la réforme de 1927, demandent à plusieurs reprises, et en vain, l'érection de leur ville en chef-lieu de région (96). Ceux de Vatomandry, sa transformation en commune autonome : l'autorité supérieure refuse pour ne pas accroître les charges fiscales pesant sur la population (97). Au même moment, une nouvelle réglementation des Chambres de commerce vient abaisser celle de Vatomandry au rang de simple commission consultative rattachée à la Chambre de Tamatave (98). Bien plus, en 1932, les 2 centres se voient ramenés au statut de chef-lieu de district. Avec leur chef de province,

prix très bas en arguant de sa mauvaise qualité, les villageois arrachent les caféiers.

(92) AA, II D221, Vatomandry, RE 1932 — RE 1933 — RMO 1933) RP 1933 ; II D145, Mananjary, RP 1937.

(93) A.R.D.M., Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 30.4.1931 et 19.10.1931.

(94) A.R.D.M., Ch.Co, N° 43, P.V. du 14.4.1924, 13.7.1924, 6.8.1924, 24.1.1925 et 12.11.1925. *Le Madécasse* du 5.9.1925, P.V. du 28.8.1925.

(95) A.R.D.M., D473 — Affaires Politiques. Suppression de la province de Vatomandry, 1921.

(96) A.R.D.M., Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 3.7.1927, 10.8.1932, 5.11.1932.

(97) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 14.2.1931, 27.7.1931, 10.11.1931, 27.2.1932.

(98) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 26.7.1931, 27.12.1932 : protestations des colons.

ils perdent le fonctionnaire qui détenait des pouvoirs étendus, et avait mission d'aider la colonisation, par opposition au chef de district dont le rôle, politique avant tout, était de tenir en main les populations. Cette réforme administrative fait même un moment perdre à Mananjary sa représentation aux Délégations financières à Tananarive (99). Dernier coup durement ressenti enfin, la suppression en 1934 de la Justice de paix à compétence étendue de Mananjary. Confiée jusque-là au chef de province puis de district, qui dénonçait lui-même l'incompatibilité entre ses 2 fonctions (100), elle faisait l'affaire des colons dans les circonstances les plus variées, par exemple l'enregistrement de reconnaissances de dettes malgaches. Faute de pouvoir y affecter un magistrat de carrière, l'autorité supérieure supprime ce ressort en 1934, et malgré une campagne incessante menée par les colons jusqu'à Paris en 1935-1937, la décision n'est pas rapportée (101). Le sens de l'évolution est donc clair : les colons sont affaiblis comme groupe de pression, et perdent leurs possibilités de prise sur l'administration locale.

Sur le terrain, leur comportement contradictoire, consistant à solliciter constamment l'administration tout en sapant son pouvoir, aboutit à les disqualifier. En 1926, ils pouvaient, sans dommage, se livrer à des campagnes de presse contre un fonctionnaire intervenant sur leur concession (102). En 1930 encore, le chef de province de Mananjary exprimait ses doutes sur l'issue des conflits. « La vie devient impossible pour le fonctionnaire d'autorité qui, lorsque des incidents répétés (qu'il n'aura pas provoqué) auront indisposé l'autorité supérieure, se verra tout simplement déplacé. A ce moment-là les grincheux de l'endroit diront avec un malin plaisir : nous avons eu sa tête » (103).

Considérations largement périmées dès cette époque : les administrateurs Gex, qui reste 3 ans à Vatomaniry, de 1930 à 1933, un temps de séjour inconnu jusque-là dans un poste d'aussi mauvaise réputation (104), et Thomas, à Mananjary de 1932 à 1934, arrachent l'habitant à la « protection » du colon pour le replacer dans l'économie marchande (105). Cette évolution du pouvoir administratif explique que les colons n'aient pu finalement résoudre à leur profit les tensions croissantes qui les opposent aux populations.

(99) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 1.10.1932.

(100) AA, II D145, Mananjary, RP 1930 et RP 1928 à 1932 : Le chef de province, puis le chef de district, demandent l'affectation d'un magistrat de carrière.

(101) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. 1935-1936-1937, *passim*.

(102) *Le Madécasse*, 27.3.1926. Article : « Comment on encourage la colonisation à Mananjary », exemplaire de mauvaise foi. Ce journal est l'organe, à Tananarive, des petits colons de la côte est avant tout. Son propriétaire, Gaëtan Brunet, est concessionnaire (absentéiste) près de Nosy-Varika.

(103) AA, II D145, Mananjary, RMO 1929.

(104) Ch.Co, N° 43, Vatomaniry, P.V. du 14.4.1924 : essai des colons pour se disculper.

(105) Vatomaniry, RP 1932 : « Il ne restera plus sur les propriétés que des indigènes régulièrement payés, et avec l'essor des cultures de café indigènes, de moins en moins nombreux... L'Alakamisy aura vécu... ».

En juin 1926 près de Nosy-Varika pour la première fois se manifesta une opposition résolue d'un ensemble de communautés villageoises à l'accaparement de leurs terres (106). Une foule nombreuse empêcha la délimitation d'une concession de 800 hectares demandée par le colon Postaire puis arracha les bornes de concessions demandées par Brunet-Macé et Polett. Force resta au pouvoir colonial. Bien que l'enquête ait fait ressortir que Postaire avait cherché à s'emparer de 120 000 caféiers indigènes, la concession fut accordée pour l'essentiel, et en octobre 1926, le tribunal de Mananjary prononça 143 condamnations à des peines de 3 mois à 1 an de prison, plus de fortes amendes. Les années suivantes, le pays Betsimisaraka tout entier réagit par la résistance passive : dans l'espoir de voir partir les colons, il refuse de fournir de la main-d'œuvre (107) au point qu'à Vatomandry même le système corvéen semble ébranlé de l'intérieur (108). La culture du caféier prend un sens politique et se généralise (109). En 1932, « Le Betsimisaraka pouvant facilement se suffire grâce à la vente du café va de moins en moins s'employer chez les colons européens qu'il ignore de plus en plus » (110). Et au boycott des communautés villageoises, il faut ajouter la nette hostilité, succédant à des relations jusque-là jugées satisfaisantes, que les petits planteurs, *ambaniandro* ou originaires de la région, témoignent à la colonisation européenne (111). Ce groupe en pleine ascension et en évolution rapide (112) s'érige en concurrent direct pour l'appropriation de la terre et la main-d'œuvre.

Or les justifications qu'avancent les colons cherchant à faire interdire la culture caféière aux Malgaches ne parviennent pas à inverser la tendance de l'évolution administrative. A les entendre, l'extension de cette culture provoquait l'éparpillement des villageois dans la brousse, l'indiscipline, le vol de produits préparés ensuite clandestinement, la paresse et le non-paiement de l'impôt (113). Mais cette argumentation contredisait l'observation suivant laquelle,

(106) Affaire détaillée dans *Le Madécasse* des 30.6.1926, 3.7, 7.7, 11.8, 8.9 et 10.11.1926.

(107) AA, II D145, Mananjary, RP 1928.

(108) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 13.7.1928 et 21.2.1929 : « Le rendement de la main-d'œuvre tend rapidement vers zéro, c'est la grève perlée, le sabotage conscient et organisé ».

(109) Ce rôle politique du caféier permet seul de comprendre une anomalie statistique de 1934 (Poirier, *rapport cité*, p. 47) : Les Betsimisaraka de Nosy-Varika possèdent plus de 71 % des caféiers de la région de Vatomandry et Mananjary, et ne fournissent que 13 % du tonnage de café.

(110) Vatomandry, RP 1932.

(111) Mananjary, RP 1929, 1930, 1931 : relations satisfaisantes — RP 1933, 1934 : Hostilité.

(112) Mananjary, RP 1929 : Une centaine de concessionnaires malgaches ont plus de 50 hectares — cf. Poirier, *rapport cité*, p. 73 : Cas du Tanala Lainjary, accusé de communisme.

(113) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 27.2.1932. Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 14.9.1933.

au contraire, le caféier fixait l'habitant et en faisait un bon contribuable (114). Plus sérieux était l'argument fondé sur la nécessité pour la population de se consacrer aux cultures vivrières (115). En 1933, les colons de Mananjary font ainsi campagne pour que les réserves indigènes se consacrent exclusivement à ces cultures, le café étant réservé aux lots de colonisation acquis à titre onéreux et aux propriétés immatriculées (116). Effectivement, non seulement après les cyclones (1928, 1934), mais même certaines années normales, les zones caféières souffrent de disette due à l'essor excessif du café (117). L'administration locale, très sensible au problème vivrier pour des raisons politiques, se montre d'abord hostile aux caféières indigènes (118), puis simplement réservée (119), et finalement les encourage, mais sans leur accorder une quelconque priorité (120). Mais ses réticences doivent céder devant l'option ferme du gouvernement général pour un essor maximum du café dans le cadre de l'économie impériale (121), qui reçoit l'appui des services techniques entièrement orientés vers une structuration du paysannat malgache. A partir de 1933, les colons de Mananjary rangent parmi leurs ennemis E. François, l'ingénieur chargé de la propagande agricole et des stations d'essai (122) qui en 1934, dans une controverse avec Venot, l'homme fort de Mananjary, dénonce «l'hostilité plus ou moins avouée, mais toujours évidente, du planteur européen pour la production indigène... qui seule peut tripler dans un avenir proche le tonnage d'exportation de café de la colonie si elle est suffisamment guidée et aidée» (123).

(114) Vatomaniry, RE 1931 — RE 1932.

(115) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 14.9.1933 : «Il est inhumain que des primitifs (sic) livrés à eux-mêmes produisent des denrées d'exportation...».

(116) *Ibid.*, P.V. du 8.5.1933, 14.9.1933, 23.9.1933.

D9^s — Conseil agricole provincial, séance du 12.9.1933.

(117) Vatomaniry, RE 1929 : disette dans la province de Vatomaniry.

Mananjary, RP 1933 : disette grave dans le poste de Vohilava ; Ch.Co, N° 22, P.V. du 23.9.1933 : Les Tanala qui ont asséché des rizières pour y planter des caféiers (Mananjary, RMO 1929) doivent se nourrir de *viha sauvage* et toxique.

(118) II D143, Mananjary (district), RE 1925 : le chef de district propose d'interdire aux populations de planter du café sur les terrains domaniaux.

(119) II D145, Mananjary, RE 1928. II D221, Vatomaniry, RE 1928 — RE 1929.

(120) Vatomaniry, RE 1931, p. 10 — RE 1932, RE 1933 : les cultures vivrières restent le sujet essentiel les *kabary* de l'administration.

(121) A.R.D.M., D132^s — Rapport du Gouverneur Général au ministre, 23.9.1934, sur la situation économique de Madagascar: Proposition a soumettre à la conférence coloniale.

(122) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 23.9.1933 : sur «les conséquences désastreuses de la propagande faite en faveur des plantations de caféiers à outrance par les indigènes.

(123) A.R.D.M., D34^s — Lettre de François au chef du service de l'Agriculture, le 1.8.1934.

Enfin, dans l'espoir de limiter l'essor des plantations villageoises, les colons s'efforcèrent d'utiliser l'épineuse question des vols de café, dont l'acuité croissante traduit une des modalités de dégradation du système corvéen. Rarement signalée auparavant (124), elle est posée avec insistance en 1929 (125) et revient constamment ensuite. Elle était très bien faite, il est vrai, pour aggraver les tensions dans la zone des concessions. Car il était en fait impossible de mesurer l'ampleur réelle de la somme des petits larcins commis sur les concessions par leurs employés, également petits planteurs, larcins dont les colons eux-mêmes reconnaissaient le caractère indécélable autrement que par la baisse anormale de la récolte (126). Les concessions étaient d'une surveillance impossible en raison de leur périmètre démesuré, de leur main-d'œuvre épisodique et incontrôlée, de l'étalement de la récolte sur 3 à 5 mois, et de l'absentéisme fréquent de leur titulaire. Il est certain que les pertes furent sensibles, non en valeur absolue, mais en valeur relative, la majorité des colons n'étant que de petits producteurs (127). Ils réclament donc un contrôle strict de la circulation du café.

A Mananjary, ils obtiennent apparemment entière satisfaction en juin 1929. Une décision provinciale impose un système de laissez-passer délivrés par les seuls fonctionnaires d'autorité européens, aux seuls producteurs ayant un titre régulier de propriété. La culture du café aux abords des villages et sur les « terrains de Fokonolona » (réserves indigènes non délimitées) était interdite (128). La mesure était si excessive qu'elle ne fut guère appliquée (129), faute de moyens de contrôle. Certains colons vont alors jusqu'à demander un droit de police sur leur territoire (130).

A Vatovandry au contraire, en 1929, le chef de province juge impossible de ne pas tenir compte des plantations paysannes faites en terrain domanial (131). La Chambre de commerce suggère alors un système de contrôle que sa lourdeur

(124) Ch.Co, N° 43, Vatovandry, P.V. du 14.4.1924. A cette époque, vols de vanille surtout.

(125) *Ibid.*, P.V. du 17.8.1929 — Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 13.4.1929, 22.6.1929 et 28.9.1929.

(126) Ch.Co, N° 43, Vatovandry, P.V. du 17.8.1929 et 12.7.1933 — Autre signe, de valeur très douteuse : l'essor du commerce de détail des Chinois, accusés de recel, près des concessions.

(127) Ch.Co, N° 43, Vatovandry, P.V. du 9.9.1935 : « 1, 2 ou 3 tonnes de café volé, réparties sur un grand nombre de petites propriétés, n'augmentent pas leur production de façon anormale. Mais c'est souvent le plus clair du bénéfice dont est privée la victime de ces petits vols ».

(128) Ch.Co, N° 22, Mananjary, 22.6.1929 : Instructions du chef de province Nayel aux chefs de canton.

(129) *Ibid.*, P.V. du 1.7.1931 : Nouvelles instructions.
P.V. du 1.10.1932 : Dans la région du Fanantara, le café circule sans laissez-passer.

(130) Ch.Co, N° 43, Vatovandry.

(131) P.V. du 17.8.1929

bureaucratique condamnait à l'échec (132). La question s'enlise ensuite sans trouver de solution (133). En 1936, elle est posée à nouveau par la Chambre de commerce de Tamatave, qui présente un projet d'office du café et du girofle. Les conseils de notables indigènes, consultés, s'y montrent très hostiles et sont suivis par l'administration centrale. La réglementation proposée, compliquée et coûteuse «amènerait la disparition de la masse des petits planteurs indigènes... le but poursuivi est d'assurer à la colonisation européenne le monopole du droit à l'existence. En aucune façon l'administration ne saurait entrer dans cette voie» (134), tranche le Directeur des Affaires économiques. Attitude qui s'explique d'autant mieux qu'à l'époque l'administration n'attend plus rien de la colonisation européenne de la côte est, pour laquelle «aucune amélioration ne peut être escomptée dans un avenir proche, mais plutôt une aggravation de la situation» (135).

III. LES COLONS – COMPORTEMENTS ECONOMIQUES

La faiblesse technique.

De celle-ci les colons ne sont pas entièrement responsables, l'aide qu'ils reçoivent en matière agronomique étant quasi nulle. Le service de l'agriculture en 1933 encore n'a aucun agent européen dans les districts de Vatomandry et – Mahanoro (136), et un simple conducteur-adjoint pour les 3 districts autour de Mananjary, secondé par quelques moniteurs malgaches payés sur les fonds de rachat de prestations, donc destinés aux *Fokonolona*. Ce service demande plutôt des renseignements aux colons que le contraire, il distribue quelques plants, quelques conseils pour le traitement de la cochenille «et c'est à peu près tout» (137), ce qui ne peut que renforcer le dédain affiché par le colon pour le fonctionnaire (138).

En échange, les administrateurs font des colons et de leurs méthodes, un tableau peu brillant. Sans capitaux initiaux et sans formation, la plupart des

(132) *Ibid.*, P.V. du 14.4.1930 – Les paysans (illettrés pour la plupart) devaient déclarer le nombre et l'âge de leurs caféiers, dont le chef de canton tiendrait registre pour la délivrance d'un laissez-passer destiné aux acheteurs qui eux-mêmes tiendraient registre, etc. etc...

(133) *Ibid.*, P.V. du 27.2.1932, 9.9.1935 : Nouveau projet, jugé d'application impossible.

(134) A.R.D.M., D28^s – Office du café et du girofle, 1936. Note de Russier, directeur des services économiques, 28.7.1936.

(135) A.R.D.M., D33^s – Réponse au questionnaire de l'Institut colonial de Marseille pour le congrès-exposition des cafés, juin 1936.

(136) Vatomandry, RE 1933.

(137) A.R.D.M., D9^s – Rapport de Galtié, inspecteur de la circonscription agricole de Fianarantsoa, 12.9.1933.

(138) Mananjary, RMO 1929-30 : Mythe du colon-planteur et du fonctionnaire-palabreur.

colons ont dû acquérir à leurs dépens la pratique qu'ils possèdent (139), caractérisée par « une incompréhension quasi-totale des méthodes rationnelles de culture » (140). Leurs concessions sont en général « de grandes concessions indigènes », mieux entretenues certes, mais cultivées sans aucune technique moderne (141). Les plants ne sont pas sélectionnés, ou le sont suivant des préjugés, telle la croyance que plus le grain est petit, meilleur est le café (142). Pris au hasard sous des caféiers en rapport, ils sont d'espèces variées, à maturités non concordantes, d'où longueur et absence de méthode des récoltes. L'ignorance des aptitudes des sols fait croire que la perte des caféiers après un cyclone est due à des dépôts toxiques, et non à l'excès d'eau (143). Cette ignorance, et la densité excessive des plants déterminent une mortalité élevée des arbustes au bout de 3 ou 4 ans, ce qui accroît les travaux d'entretien et interdit l'usage de la charrue : tout le système repose en définitive, sur le postulat d'une main-d'œuvre abondante et à bas prix.

Avec la crise, les colons montrent une faible aptitude à diversifier leurs activités, malgré des exceptions, comme Agron à Vatomandry, qui se lance dans le poivre (144). Le choix du girofle est malheureux (145). Plus malheureux encore, le retour à des activités parasitaires comme la vente d'alcool et l'archaïque extraction aurifère (146). La crise pose le problème de l'abaissement nécessaire des prix de revient par le recours à la mécanisation et à l'intensification, mais seule l'administration s'en préoccupe (147), jamais les Chambres de commerce. Tout continue donc à se faire à l'*angady* (bêche) (148). S'il est commode d'en rendre responsable l'indigène jugé attaché à ses coutumes et « difficilement perfectible » (149) un chef de province impute à la carence complète des colons la médiocre qualité de la main-d'œuvre (150). La crise s'accompagne même d'une régression, les essais de machines tentés

(139) Mananjary, RE 1930.

(140) Mananjary, RE 1929.

(141) Vatomandry, RE 1931.

(142) *La production des cafés à Madagascar en 1936*, par E. François, B.E.M., 3ème trimestre 1936, p. 236-257.

(143) D5^s, tournée Rollot, 1934.

(144) Vatomandry, RE 1931, p. 7.

(145) *Ibid.*, Le girofle, d'un rendement tardif (7-8 ans), est le type même de l'activité de main-d'œuvre. Et en 1933, son marché s'effondre (Vatomandry, RE 1933).

(146) Pour l'alcool : cas du colon Postaire : Ch.Co, Mananjary, P.V. du 1.10.1932 et 5.8.1935. Pour l'or : reprise à Mananjary en 1934 (Rapport Poirier, p. 94.95).

(147) Cf. Vatomandry, RE 1931, 1932 et 1933 - Thème : la colonisation doit se moderniser ou périr.

(148) A Mananjary, elle est le seul instrument : cf. RE 1932, 1933, 1937.

(149) Mananjary, RE 1930 et 1931 - Vatomandry, RE 1933.

(150) Mananjary, RMO 1929.

pendant la prospérité ne sont pas renouvelés (151). Les quelques exploitations qui, à Vatomandry employaient charrues et herse n'augmentent pas en nombre (152). Le seul progrès de la mécanisation est l'installation sur les grandes concessions d'«usines» de préparation du café (153).

Pas d'utilisation des engrais non plus, sauf chez le colon Agron. Or ils seraient doublement nécessaires, pour remédier à l'appauvrissement déjà visible des meilleures terres dû aux grattages répétés autour des arbustes (154), et pour abaisser les prix de revient. Car les frais de faisance-valoir étant proportionnels au nombre de pieds de café, le rendement de ceux-ci exerce un effet décisif sur les prix de revient (155). Aussi, le chef de district de Vatomandry propose en 1934 que le crédit agricole verse ses prêts moitié en espèces, moitié en engrais (156). Car le rendement ne dépasse guère en moyenne 300 grammes de café marchand par pied, et environ 200 kilos à l'hectare, et «continuer à planter et à récolter dans des conditions semblables, c'est aller à la ruine». Et quand à l'insuffisance technique viennent s'ajouter des erreurs de gestion, des frais généraux trop élevés et l'absentéisme du concessionnaire, même l'exploitation armée de capitaux au départ se transforme en désastre qui ne doit rien au cyclone. Ainsi Abel Louys, exploitant minier devenu planteur, sur 9 concessions et 1 600 hectares dans la région de Mananjary, et 355 000 caféiers mis en terre sans discernement à partir de 1927, ne récolte en 1933 que moins de 20 tonnes sur les 160 000 caféiers survivants, la perte en capital investi approchant de 2 millions (157). Or la mauvaise direction des plantations, liée au problème de leur gérant, qui est généralement un petit colon qui a échoué, apparaît comme une faiblesse aussi fréquente que le manque de main-d'oeuvre (158).

Un dernier problème témoigne de la résistance que les colons opposent aux exigences du marché, celui de l'amélioration nécessaire de la qualité du produit. Certes E. François se trompait largement en affirmant que *Kouilou* et *Robusta* de Madagascar, cafés de second choix, ne pourraient jamais prendre plus de 20 % du marché français, en mélange avec 80 % d'*Arabica* importé du Brésil.

(151) Mananjary, RE 1930-31.

(152) Vatomandry, RE 1928-29 : 15 charrues et 5 herse chez les Européens, sur les exploitations Raud, Brée, Agron, Lemaître — A Mananjary : néant.

(153) Vatomandry, RE 1931. La province en compte 7 : Raud-Brée-Agron-Lemaître-Robin-Hoareau-Planton.

(154) D33^s — rapport cité, juin 1936 : mauvais sarclage et formation d'un sol à croûte.

(155) Poirier, rapport cité, p. 54-56 : Des exemples cités se dégage un coût d'entretien de l'ordre de 1 franc par an par pied en production.

(156) Vatomandry, RE 1933 : Pour 0,6 franc par an, on pourrait faire passer le rendement par pied de 300 grammes à 1 kilo.

(157) Poirier, rapport cité, p. 52-53. De même, gestion désastreuse des plantations Delgove, des plantations de la société Bourdillon, etc...

(158) A.R.D.M., D84 — Fiches économiques, 1925. Situation des plantations de Vatomandry et Mahanoro.

Il en résulta une orientation très excessive du service de l'agriculture vers le développement de l'*Arabica* sur les Hautes-Terres (159) sans grands résultats.

Mais notoirement *Kouilou* et *Robusta* de la côte est n'atteignent pas la qualité qu'ils devraient avoir en raison d'une préparation défectueuse : dépulpage par voie humide puis pilonnage à main, séchage sur terre battue, etc..., pratiques néfastes gaspillant la main-d'œuvre au surplus. Or les colons résistèrent de leur mieux à la standardisation, qui les contraignait, s'ils voulaient bénéficier des meilleurs prix, à s'équiper en matériel de préparation (160). En 1934 encore, la question donne lieu à une controverse entre François et Venot (161). Elle fait apparaître que la mécanisation n'est rentable qu'à partir de 20 tonnes. Or la très grande majorité des concessions n'y arrivaient pas. D'autre part, la standardisation une fois imposée, les colons obtinrent que les experts soient désignés parmi eux. Il en résulta une floraison de certificats de complaisance (162), tandis que très vite le café des villageois égalait en qualité celui des colons (163). Ce n'est qu'en 1936-37, que l'intendance militaire se déclara pleinement satisfaite de ses achats à Vatomandry, Mahanoro et Mananjary (164).

Isolement, particularisme, individualisme.

La situation des communications et des transports sur la côte est est plus qu'un problème économique, une donnée structurelle qui rend largement compte d'un esprit et d'un comportement des colons très marqués par l'isolement. C'est le problème qui absorbe le plus les séances des Chambres de commerce à travers la période.

Entre Vatomandry et Mananjary, aucune liaison, elle est jugée sans intérêt (165). On ne s'en préoccupe qu'après 1933 (166). Les deux centres s'ignorent donc et de 1926 à 1934, on ne voit guère leurs Chambres correspondre que 2 fois (167). Ce qui explique les différences notables de leurs revendications sur des problèmes identiques, comme la défense de l'économie caféière.

(159) *La Tribune de Madagascar*, 16.9.1933 : critique de ce projet — *Le présent et l'avenir de la production des cafés à Madagascar*, par E. François, B.E.M., 1932.

(160) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 31.12.1927, 11.8.1928, 27.4.1929.

(161) D34^s — Lettre du chef du service de l'Agriculture au directeur des Affaires économiques, 4.8.1934... « Il est navrant de lire, d'un colon président la Chambre de commerce du plus important centre caféier de Madagascar que point n'est besoin de machine pour faire un café de qualité ».

(162) Poirier, *rapport cité*, p. 92.

(163) Vatomandry, RE 1931, p. 9 — RE 1932.

(164) D28^s — Adjudications de septembre 1936 — Lettre de l'Intendant général au ministre des Colonies, 26.1.1937.

(165) Vatomandry, RE 1928.

(166) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 23.12.1933.

(167) En janvier 1930 (défense du café) et juillet 1933 (problème des laissez-passer).

Mananjary même est souvent isolé de l'intérieur. La route des Hautes-Terres, ouverte théoriquement en 1908, ne l'est d'une manière permanente ou presque, qu'en 1933 avec l'achèvement d'un grand pont sur le Mananjary. Quant aux communications régionales, elles reposent sur les pistes fréquemment coupées de Vohilava et du Fanantara, vers Nosy-Varika. L'essor de la colonisation, puis du nombre des autos et camions, sont plus rapides que celui du réseau routier (168). La charge d'entretien de ce réseau, de plus en plus lourde dans ces conditions, est pour beaucoup dans le conflit colons-administration pour la main-d'œuvre. Avec la crise, la seconde va jusqu'à recommander aux premiers d'abandonner les camions, trop coûteux sur les mauvaises pistes, au profit des charrettes (169).

La situation de Vatoman-dry et surtout de Mahanoro est pire. La route de Brickaville (70 kilomètres) permettant une liaison sûre avec les Hautes-Terres et avec Tamatave n'est ouverte qu'en 1936 après une bonne vingtaine d'années de travaux (170). Jusque-là, il faut entretenir également une piste côtière vers Andevoranto, absolument anti-économique, tout comme le canal des Pangalanes, dont le chantier est le plus bel exemple de travail de Pénélope de l'époque coloniale (171). C'est pourtant sur ce canal que reposent les relations de Mahanoro avec le reste du pays (172). L'alibi de l'administration est que la main-d'œuvre est embusquée chez les colons (173). Enfin les conditions portuaires sont telles que les 3 centres sont frappés de surfrêts, et se plaignent d'avoir les transports maritimes «les plus chers du monde» et les plus aléatoires (174).

Conséquence prévisible, le colon touche pour son café un prix nettement moins élevé qu'à Tamatave, et tombe dans la dépendance des maisons de commerce (175). Dans les ports les mauvaises conditions du stockage souvent très long, et surtout d'embarquement par le batelage aboutissent à déprécier la marchandise (176). Mais surtout, après 3 ou 4 décennies d'isolement, les colons ont développé un particularisme et un individualisme exacerbés et irrémédiables, interdisant toute perception d'un minimum d'intérêt commun. Vato-

(168) Mananjary, RE 1928 à 1932.

(169) D9^s, Conseil agricole provincial 1933. Rapport Galtié, p. 20.

(170) Vatoman-dry, RP 1918. Ch.Co, N° 43, Vatoman-dry, P.V. : 6.8.1924, 16.8.1929, 14.2.1931, 2.3.1935, 15.2.1936, 13.7.1936.

(171) Vatoman-dry, RE 1929, p. 14-15 : Les Pangalanes, gouffre de main-d'œuvre.

(172) Ch.Co, N° 43, Vatoman-dry, P.V. : 21.2.1929, 14.8.1929, 13.7.1932 : sur l'isolement de Mahanoro.

(173) Vatoman-dry, RE 1928.

(174) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. : 30.3.1935, 26.8.1935, 26.3.1938. Ch.Co, N° 43, Vatoman-dry, P.V. : 29.12.1934.

(175) D4^s — Association agricole de Mahanoro, P.V. du 24.2.1934. Vatoman-dry, RE 1931, p. 27.

(176) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 4.2.1933.

mandry s'en prend à Tamatave, Mananjary attaque Fianarantsoa et les Hautes-Terres en général, considérées comme sans avenir (177). Ou bien ce sont des planteurs de café qui veulent se réserver le bénéfice de la caisse de prévoyance nouvellement créée (178). L'éparpillement des concessions en brousse fait que les colons se rassemblent difficilement pour les séances de leur Chambre de commerce (179). C'est dans ce contexte que se situe l'échec rapide des tentatives périodiques de syndicalisme agricole. Les plus anciennes avaient avorté au lendemain de la guerre. Armes de combat uniquement, ces syndicats s'étaient éteints soit par découragement devant l'absence de résultats face à une administration toute puissante (180), soit par indifférence des membres en temps de prospérité (181). Avec la crise, on a vu naître un Syndicat des planteurs de café de Madagascar, animé par Venot à Mananjary, et dont l'agent en France est Fauchère, ancien Directeur des services agricoles. Mais en juillet 1931, il n'a toujours pas un seul adhérent à Vatomandry (182). La mutualité agricole est inexistante, et les associations agricoles mises en place à partir de 1931 sont surtout des fictions juridiques qui accompagnent la mise en place, par l'administration elle-même, d'un crédit agricole (183). En 1938-1939, la gravité de la crise fait surgir une nouvelle série de syndicats locaux de planteurs, qui se rassemblent en une fédération (184). Nous reviendrons sur le caractère essentiellement négatif de leur plate-forme revendicative.

Ces organisations ne rassemblent d'ailleurs qu'une poignée de colons. A la base, un individualisme ombrageux continue de régner. Il se traduit par les attaques dont sont l'objet les hommes forts locaux qui se retrouvent, toujours les mêmes, à la tête de toutes les organisations, tels Choix à Vatomandry et Venot à Mananjary (185). Attaques au demeurant non dépourvues de fondements et qui expriment des contradictions d'intérêts que masquent les délibé-

(177) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 12.11.1925.
Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 1.10.1932.

(178) D5^s — Controverse entre les colons Choix et Toulet dans *Le colon de Madagascar*, avril-mai 1935.

(179) Ch.Co, Vatomandry, P.V. du 20.8.1925 — Ordre du jour : « Les camarades qui s'en f... » dans *Le Madécasse* du 5.9.1925.

Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 14.8.1929 : le président reconnaît la difficulté de rassembler les colons à Vatomandry.

(180) Mananjary, RE 1923 — Arrêt d'activité, en juillet 1921, du syndicat et de la caisse de crédit agricoles créés en 1912 à Mananjary.

(181) Tamatave, RE 1924.

(182) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 27.7.1931.

(183) D9^s — Conseil agricole provincial, Rapport Galté, 12.9.1938.

(184) D4^s — Syndicat agricole de Mananjary, P.V. du 29.12.1938 — Syndicat agricole de Vatomandry, P.V. du 29.5.1939 ; D2^s — Fédération des syndicats de planteurs de café de la côte Est, 1939.

(185) Ch.Co, N° 13, Vatomandry, P.V. 21.2.1929 : attaques contre Choix dans la presse — D5^s, controverse entre Choix et Toulet dans *Le Colon*, avril-mai 1935 — Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 27.4.1935 : attaques contre Venot.

rations des Chambres de commerce. Appauvris, les petits colons doivent se replier de la ville sur leurs concessions (186) en saisissant tout prétexte pour créer des incidents : En 1929-1930 l'un d'eux ferme ainsi pendant 6 mois une route traversant son domaine (187). En fait l'incident n'était pas entièrement dû au hasard. Ce colon, jadis réputé, vers 1920, pour sa dureté avec ses corvéens et travailleurs forcés (188), avait ensuite rapidement vu ses affaires péricliter faute de main-d'œuvre (189).

Entre petits féodaux, on ne manque pas une occasion de se faire la guerre, comme en témoignent les multiples plaintes pour débauchage de main-d'œuvre. Il ne s'agit pas seulement de prendre ses travailleurs au voisin, mais de le faire partir (190), toujours dans l'espoir de monopoliser la main-d'œuvre locale à bas prix. D'autres comportements entretiennent l'anarchie. Les colons rachètent clandestinement à bas prix le café volé chez leurs confrères (191) et sont les premiers à falsifier les carnets de laissez-passer (192). Lorsqu'elle se fonde en 1939, la nouvelle fédération de planteurs propose aussitôt un code de bonne conduite, en soulignant qu'« on se ruine souvent soi-même en voulant ruiner les autres » (193).

Des spéculateurs assistés plus que des producteurs

On peut qualifier les colons de spéculateurs, mais non au sens moderne et purement économique du terme. Le système colonial a produit des spéculateurs fatalistes que la crise fait passer pour la plupart à la condition de joueurs assistés.

Sur le plan économique, les colons ne peuvent relever le défi de données qui leur échappent et dont l'incertitude est telle qu'elle engendre une propension beaucoup plus forte à jouer qu'à calculer des coûts et des profits. Quelles prévisions pouvaient faire les colons de Vatomandry et Mahanoro qui restent des mois sans voir de navire ? (194). Or le café, fait bien connu, est le type du produit spéculatif. Il est impossible d'en prévoir la production d'une année sur

(186) Vatomandry, RE 1931, p. 2.

(187) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. 4.11.1929, 20.1.1930, 14.4.1930 : Affaire Poumaroux.

(188) A.R.D.M., D364, Rapport du chef de province de Vatomandry Piermé, 11.12.1920.

(189) A.R.D.M., D84, Fiches économiques, 1925. Situation critique des concessions Poumaroux.

(190) Mananjary, RP 1928 — RP 1932, annexe : Plainte Roussel contre Gence.

(191) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 6.5.1933 : gravité de cette pratique répandue.

(192) Poirier, *rapport cité*, p. 75.

(193) D2^s — Fédération des syndicats de planteurs de café, P.V. du 9.6.1939.

(194) Ch.Co, N° 13, Vatomandry, P.V. du 4.7.1927 : Doléances des colons. P.V. du 22.2.1937 : Mahanoro n'a pas vu de navire depuis le 5.12.1936. Les stocks de café s'accumulent, les prix de produits importés s'envolent.

l'autre (195), et le niveau technique médiocre fait justement que le rendement d'un pied peut varier de 1 à 10 (196). D'autre part, les variations de prix sont d'une extrême brutalité : effondrement de 50 % dans le second semestre 1926, du tiers à la fin de 1929, et à nouveau à la fin de 1937 (197). Les colons qui le peuvent font donc de la spéculation par rétention : Ainsi à Mahanoro en avril 1934, les colons de la Tour Saint-Ygest gardent les 16 tonnes de leur récolte de 1933, et toute leur récolte de vanille de 1931, 1932, 1933, grâce à un emprunt de 80.000 francs au crédit agricole contracté en août 1933 (198). Ces phénomènes de rétention sont suffisamment importants pour provoquer une distorsion considérable entre la production, qui peut être en hausse, et l'exportation, en baisse, ou le contraire (199).

Mais surtout, le mode de production des colons accorde une telle place à des facteurs d'ordre politique, au surplus susceptibles de variation – L'appui du pouvoir pour le recrutement de travailleurs et l'obtention de terre gratuite ou à bas prix, l'aide financière qu'il peut accorder, le degré de protection douanière que la métropole est disposée à consentir – que des préoccupations purement économiques telles qu'un calcul précis des éléments du prix de revient ne peuvent émerger. Les colons s'étant dispersés en brousse sur la base de données politiques favorables, et sans connaissances économiques, il apparut, avec la crise, qu'il n'existait aucun prix de revient moyen du café des colons.

Les nombreuses estimations citées dans les années 1930 à 1936 font varier les coûts de production de 1 à 7, soit, pour le kilo de café, de 1,2 à 7,8 francs. Des affirmations invérifiables situent son prix de revient entre 5 et 5,5 francs en octobre 1930 (200), entre 4 et 4,5 francs en 1931 (201), avec des extrêmes allant, pour 1931-32, de 3,5-4 francs à 7,8 francs (202). En 1936, des calculs ayant toutes les apparences de la rigueur aboutissent, les uns à 5,25 francs (203), les autres à 3,03 francs (204) pour le même type d'exploitation. En

(195) Voir en annexe les variations de production sur les plantations de Mahanoro.

(196) D28^s – Création d'un office du café et du girofle. Cette donnée rend tout contrôle régulier impossible.

(197) D33^s – Cours du Havre : 12 francs le 21.9.1929, 8 francs le 14.12. 7,3 francs le 1.11.1937 et 4,2 francs le 19.11 – Ch.Co, Mananjary, P.V. du 27.11.1937.

(198) Poirier, *rapport cité*, p. 30.

(199) Mananjary, RE 1923 : Café gardé par les colons en 1922.

Vatomandry, RE 1933 : A l'échelle de Madagascar, il y a rétention générale fin 1937, ce qui explique que, pour une production peu différente en 1937 et 1938, les exportations passent de 21.200 à 42.200 tonnes d'une année sur l'autre.

(200) D33^s, Pétition des colons au Gouverneur général, octobre 1933.

(201) Vatomandry, RE 1931.

(202) Poirier, *rapport cité*, p. 54 : Estimation pour 1930-31, avec tendance à la baisse entre 1931 et 1934. Ch.Co, N° 22, P.V. du 9.7.1932.

(203) D35^s : Rapport du colon Leroux à la Ch.Co, Tamatave, 18.1.1936.

(204) D33^s : Rapport sur le café, juin 1936, en réponse au questionnaire de l'Institut colonial de Marseille.

fait, le point de vue le plus sensé nous paraît être celui de l'inspecteur Poirier, qui se contente d'effectuer en 1934 des relevés de frais de faisance-valoir sur diverses exploitations, en excluant le capital investi (car que vaut la terre ?) et les risques subis. Il arrive à la conclusion que le café coûte de 1,2 à 3,4 francs aux concessions de Mananjary, soit une variation considérable du simple au triple. Plus que la taille de l'exploitation, c'est le rendement des caféiers qui est l'élément déterminant : mais ce rendement dépend à son tour de très nombreux facteurs. Aussi, très prudemment, un rapport de 1936 conclut qu'« en définitive, il y a presque autant de prix de revient différents que de planteurs » (205).

Mais la question n'est jamais débattue lors des nombreuses séances consacrées aux difficultés du café par les Chambres de commerce, qui considèrent que tous les colons doivent être sauvés, et éludent le problème par des revendications extravagantes (206). Le système des primes au café institué en 1931 contraignait pourtant ces assemblées à proposer un prix par rapport auquel devait jouer un mécanisme de compensation. En fait ce n'est qu'un prix théorique calculé à partir d'un planteur moyen fictif. Les colons qui font un rapport sur la question suivent cette méthode sans même présenter leur cas personnel (207). Mananjary n'hésite pas à proposer un prix très élevé, 9,06 francs en 1931, et proteste contre les 7,75 francs imposés par l'administration en 1932 (208) sans mesurer le danger d'exagérer ainsi la non-compétitivité du café des colons. A Vatmandry, on écarte le problème en demandant simplement que la prime « soit portée au maximum que permet le disponible du fonds prime ». Car, quant à abaisser leur prix de revient, « les planteurs ne le peuvent tant que le coût de la vie, les charges fiscales, le prix de la main-d'œuvre, le prix du riz ne baissent point » (209), tous problèmes qui incombent selon eux à l'administration.

Que la condition de colon-planteur consiste à tirer parti d'une rente de situation, deux aspects particuliers de leur groupe le montrent. L'importance de l'absentéisme tout d'abord. Le rapport Poirier cite des exemples montrant qu'il s'agit d'une pratique assez générale, aussi bien des petits (210) que des gros colons. Même des colons très moyens essaient de trouver un gérant, généralement un créole aux capacités limitées, ou un commandeur indigène qui est surtout un sergent recruteur (211). Nous en avons évoqué quelques conséquences : frais généraux élevés, mauvaise direction, ou gestion frauduleuse.

(205) D33^s : Rapport cité sur le café, juin 1936.

(206) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 7.5.1932 et 11.6.1932 : La Chambre cite le prix de revient d'une exploitation cyclonée : 51,31 francs le kg en 1928/1929, 31,06 francs pour 1929/1930, ce qui n'a guère de sens.

(207) D35^s : Rapport ^{Levallois} ~~Council~~, 18.1.1936 — Rapport ~~Council~~, 21.11.1936.

(208) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 9.7.1932. Il s'agit toutefois d'un prix C.A.F. Le Havre, supérieur d'1,2 franc environ au prix au producteur.

(209) Ch.Co, N° 43, Vatmandry, P.V. du 9.4.1935.

(210) Poirier, rapport cité, cas Boyer-Ludger, p. 40.

(211) *Ibid.*, cas Postaire (p. 73), Fruteau (p. 55), Delgove (p. 52).

Certains concessionnaires, habitant à Tananarive ou en France, exerçant d'autres activités, connaissent à peine leurs plantations (212).

Autre aspect, assez typique de Madagascar en général et de Mananjary en particulier, le nombre de fonctionnaires ou ex-fonctionnaires-plantateurs (213). Son illégalité rend ce sujet tabou, mais il est abordé par l'inspection des colonies à Mahanoro en 1922-23 (214) et par la mission Poirier en 1934, qui nous apprend incidemment que le Chef de province de Mananjary en 1922-23, Silvie, était concessionnaire, le colon Bregeras servant de prête-nom ; que le Chef de district de Mananjary en 1923-26, Lemaître, était l'associé du colon Rankin ; que l'administrateur Ancelin était actionnaire, avec les Jésuites, de la S.O.C.I.B. ; que l'ingénieur des Travaux publics Hamon s'était créé des plantations alimentées en main-d'œuvre prestataire ; que l'ex-ingénieur d'agriculture Delgove s'est ruiné, après avoir englouti 350.000 francs de 1928 à 1934 pour récolter 1,5 tonne de café (215)...

La spéculation ambiante jointe à la méconnaissance des données économiques marquent profondément l'état d'esprit et le comportement des colons, en les faisant passer par des phases alternées d'euphorie et de découragement. Dans les premières, ils se livrent à des dépenses somptuaires, ou à des achats de terre inconsidérés. Ainsi Bigouret, colon-modèle de Mananjary, compromet sa situation durablement pour avoir en 1926-27, acheté 3 millions des plantations estimées sur la base d'un prix de 16 francs le kg de café, qu'il ne peut acquitter ensuite. Inversement, avec la crise, les colons s'affolent, retombant dans leur pessimisme chronique (216), qui s'exprime sous diverses formes lors des cyclones. Ils continuent toutefois à dépenser pour maintenir ce qu'ils jugent être leur statut, ce qui les enfonce dans l'endettement. Aigris et exigeants vis-à-vis d'une administration (217) dans la dépendance de laquelle ils ont en fait toujours été, ils cultivent un sentiment de déréliction d'autant plus fort qu'ils ont plus de choses à se reprocher. A Mananjary, le meilleur exemple est le colon Postaire : concessionnaire dans les conditions que l'on sait, il reçoit 3 prêts de la caisse de réserve en 1928, 1929, 1931 pour un total de 100.000 francs, sur lesquels il ne rembourse que 4.000 francs. Pour solder les 96.000 francs restants, il déclare en 1934 faire abandon à la colonie de sa concession de Mahatsiho, près de Mananjary qu'il avait cessé d'entretenir dès

(212) *Ibid.*, cas de Brunet et Macé (p. 77-78), Mme Brée-Kay (p. 81), Abel Louys (p. 52-53).

(213) *Le Madécasse*, 21.8.1926, art. « les fonctionnaires voudraient bien devenir fonctionnaires-colons ». Ch.Co; Mananjary, P.V. du 13.4.1929, Rapport Désenfant demandant l'organisation du droit de propriété pour les fonctionnaires.

(214) Mission Henri, rapport N° 41 : Affaire de Roland.

(215) Rapport Poirier, *passim*, p. 52, 63, 73, 88.

(216) Mananjary, RE 1929. Plaintes du commerce.

(217) Mananjary, RP 1934. Pour le chef de district, ces dispositions d'esprit surexcitent les comportements féodaux.

l'encaissement du prêt de 1931, et qui ne vaut plus que 5.000 francs. Ceci ne l'empêche pas de réclamer de nouveaux secours, et d'assaillir la Chambre de commerce de doléances contre l'autorité (218). Celle-ci finit par manifester parfois quelque impatience (219). D'autant que les porte-parole des colons commettent sur la situation des erreurs aussi évidentes que graves. Venot en 1932 ose écrire contre toute raison que « contrairement à ce qui a lieu pour les autres colonies, en cas de calamité, on ne fait rien pour soulager la détresse des sinistrés de Madagascar » (220). En 1934, il assure que le café de Madagascar peut remplacer sur le marché français 60.000 tonnes de café de second choix importés des Indes Néerlandaises, qui en réalité en fournissent moins de 15.000 (221). Le journaliste-colon Gaetan Brunet (Brugaët) donne de même une interprétation fantaisiste et alarmiste de la campagne caféière de 1937 (222). La Chambre de commerce de Mananjary, en 1938, confond le produit de la faible taxe de sortie avec la valeur totale des exportations de café (223).

D'un examen de l'aide apportée par le pouvoir à la colonisation se dégagent 2 points essentiels occultés dans le discours des colons :

1. Le groupe des colons n'était nullement homogène ;
2. L'aide fut importante, mais l'injection de capitaux dans un tel milieu économique ne pouvait guère provoquer un redressement, sauf pour une minorité.

L'aide financière reçue par la colonisation de 1926 à 1931 peut se résumer comme suit (224) :

I) Prêts à moyen terme de la caisse de réserve de la colonie :

	Montant	Annuités échues	Remboursements effectués
Cyclone 1926	600.000	692.599	101.971
» 1928	3.621.500	1.793.866	446.265
» 1930	2.181.750	246.770	117.120
	<u>6.403.250</u>	<u>2.733.235</u>	<u>665.356</u>

les prêts de 1926 étaient consentis à 5 % sur 5 ans, les suivants à 4 % sur 8 ans.

(218) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 24.9.1930 ; N° 23, P.V. du 30.3.1935 et 18.1.1936.

(219) Poirier, *rapport cité*, p. 63, qualifie le colon Polett « qui hurlait sa ruine sur un ton insultant », d'« agité grossier ».

(220) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 9.7.1932.

(221) D34^s, Lettre de Venot au Gouverneur Général, 14.4.1934.

(222) D33^s, *Le Journal de Madagascar*, 4.2.1938, article : « 53,5 millions perdus en 1937 par nos planteurs de café ».

(223) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 29.10.1938. La colonie récupérerait ainsi, grâce au café « 95 millions de taxe de sortie ».

(224) Rapport Poirier, p. 20-45. — D5^s : Convention de 1931.

II) Prêts bancaires à moyen terme garantis par la colonie, à 0,5 % au-dessous du taux des avances de la Banque de Madagascar (convention du 4 mai 1931) :

10 prêts, ouverts de janvier à juin 1932, pour un total de 4.510.000 francs (soit 15 % du total de ce genre de prêts à Madagascar).

III) Prêts des caisses de crédit agricole :

23 prêts, dont 22 ouverts en 1933, pour 1.057.500 francs.

IV) Endettement total contracté : 11.970.750 francs,

dont, pour les planteurs de la région de Mananjary : 9.185.750 francs.

Ces derniers produisant environ 2.000 tonnes de café par an, leur endettement correspondait à une année de produit brut.

De cette aide, les planteurs malgaches ne reçurent qu'une faible part : 20 prêts en 1928 (sur 108) et 15, en 1930 (sur 54), totalisant 121.000 et 92.500 francs respectivement. L'aide aux Européens, encore limitée en 1926 – mais le plafond des prêts, fixé alors à 30.000 francs, et que reçurent la plupart des demandeurs, dépassait déjà le produit brut annuel de nombreux petits colons – s'accrut fortement ensuite et bénéficia de plus en plus aux gros colons. En 1926, à Vatomandry, un seul d'entre eux, Raud, avait emprunté. Il devait d'ailleurs être le seul des 26 emprunteurs à rembourser intégralement.

En 1928, sur 108 prêts consentis, 9 colons, emprunteurs de plus de 100.000 francs, absorbèrent 1.575.000 francs sur 3.621.000, soit 43 %. En 1930, sur 54 prêts et 2.181.000 francs ouverts, les chiffres correspondants furent de 5 emprunteurs, 1.280.000 francs et 58 %. Tous les prêts bancaires allèrent d'autre part à de gros colons. Venot fut enfin le principal client du crédit agricole. Au total, en 1934, on trouve 10 colons ayant emprunté plus de 200.000 francs. Ce sont : Bigouret (emprunts : 1,5 million, 3 fois son produit brut annuel) ; Maillot (1 million) ; Planton (880.000 francs, 1,6 fois son P.B.A.) ; Louys (800.000 francs) ; Venot (725.000 francs) ; Bourgoïn (500.000 francs) et son successeur Lamoulié, Dauphin, Amour, Plançon, Raud. Parmi les colons importants, 3 seulement n'ont rien emprunté, tous 3 de Vatomandry : Choix, Agron, Mme Brée-Kay. Celle-ci, par négligence et absentéisme, ceux-là, par souci de ne rien devoir à personne.

Le bilan montre également la défaillance des débiteurs. Les petits surtout font défaut. Non les Malgaches, qui remboursent normalement, mais les créoles : sur les 10 débiteurs totalement défaillants pour les prêts de 1928, on compte 5 Réunionnais et 4 Mauriciens. Mais même les gros colons ne font pas face à toutes leurs échéances, surtout à celles de la caisse de réserve, alors que l'on n'observe qu'une seule défaillance sur les prêts bancaires cependant postérieurs. Signe évident que ces colons comptent sur la mansuétude du pouvoir.

Cette mansuétude paraît d'autant plus excessive que l'utilisation de l'aide prête à des remarques plutôt négatives. Peu d'investissements productifs comme celui de Maillot, qui créa une usine de préparation du café qui dépasse les besoins de sa plantation (20 tonnes de café), et montre qu'il s'oriente vers

la commercialisation du produit. D'autres colons — Raud, Planton — à en juger par la régularité de leurs remboursements, se consacrent normalement au relèvement de leurs concessions.

Mais les utilisations spéculatives irrégulières sont nombreuses. C'est d'abord l'achat de terres : ainsi, Venot achète, par adjudication, 3 propriétés pour 150.000 francs en septembre 1932. 3 mois plus tard, il obtient 150.000 francs du crédit agricole en hypothéquant les dites propriétés. (225).

Surtout l'argent public vient irriguer tout un réseau ancien de créanciers et de débiteurs, difficile à débrouiller, mais qui laisse apparaître une véritable pyramide de l'usure, partiellement dénoncée par les administrateurs et la presse (226). Même les petits en profitent à l'occasion, comme le colon Isabert, d'une part défaillant pour 18.500 francs d'échéances en 1934 sur un emprunt de 35.000 francs à 4 % auprès de la caisse de réserve, et d'autre part créancier de 19.000 francs à 12 % sur son collègue Victoire.

Mais avec J. Venot, l'échelle est toute autre. En 1934, il doit 725.000 francs, dont 575.000 à 4 % à la caisse de réserve et 150.000 francs à 4,75 % au crédit agricole. Sur 211.674 francs d'échéances, il n'a payé que 34.000 francs. Mais d'avril 1929 à août 1933, il a prêté 555.018 francs à 9%, 10% et 12%, à 24 personnes, dont 18 Malgaches. Parmi ces derniers, on remarque l'ex-gouverneur merina Rabenja, le plus gros concessionnaire malgache de la région, débiteur de 50.000 francs à 10 % — et le merina Rakotoasimbola, débiteur de 250.000 francs à 10 % également et dont il y a lieu de penser qu'il sert de relai dans le réseau usuraire local.

A cela s'ajoutent d'autres créances, détenues par le magasin Venot sur la petite colonisation de Mananjary, évaluées à 750.000 francs. Car, à Mananjary comme ailleurs, les petits colons s'approvisionnent à crédit chez un négociant unique qui se paie sur la récolte qu'il prend en consignation. Parfois, dettes commerciales et dettes financières s'ajoutent : après un emprunt de 65.000 francs à Venot, en février 1934, le colon Gustave Charlot s'engage à consigner ses récoltes chez ce dernier pendant 10 ans.

Les petits colons sont donc dans une stricte dépendance qu'aggrave l'utilisation qu'ils font de leurs emprunts, qui n'est en aucun cas productive. Certes l'administration porte une part de responsabilité par la lenteur avec laquelle elle a organisé son aide. Ainsi après le cyclone de janvier 1926, sur les 27 prêts qu'elle octroie, 5 arrivent entre octobre et décembre 1926, 13 en 1927, 9 en 1928 (227). Cette aide trop tardive a poussé au gaspillage. De même le crédit

(225) Autre exemple : la Société Nantaise de cultures coloniales, défaillante pour 341600 francs sur 380 000 empruntés en 1928-1930, acquiert en 1931 2 plantations pour 350 000 francs.

(226) Mananjary, RE 1929, sur les « colons mercantiles ». — D5⁸ : Rapport Gex, p. 7 — Rapport Poirier, p. 35 — *Le Colon de Madagascar*, 5 mai 1935.

(227) Ch.Co, N^o 43, Vatomandry, P.V. du 4.7.1927 et du 20.1.1930 : échéances des colons.

agricole, longuement discuté de 1926 à 1929, ne consent ses premiers prêts qu'en 1933, trop tard pour les petits. L'essentiel sert donc à éponger des dettes chez les commerçants ou à faire lever des hypothèques coûteuses. Le rapport Gex propose diverses mesures pour surveiller l'emploi des prêts, mais reconnaît qu'elles «soulèveront l'hostilité de plusieurs gros commerçants qui comptent bien percevoir une forte partie des prêts des petits concessionnaires, leurs débiteurs...».

La situation de ces derniers ne peut s'assainir en raison de la poursuite, jusqu'à la dernière extrémité, d'une consommation ostentatoire dont le symbole est la voiture (228), et qui comprend la construction de maisons, le champagne (229), les voyages (230). Il ne reste donc plus aux petits colons qu'à solliciter des reports répétés d'échéances, qu'ils obtiennent d'ailleurs (231) et la mise en place d'une caisse de prévoyance (232) qui, dès ses débuts en 1935, fonctionne comme une caisse d'assistance sociale, suivant un mécanisme dont le colon Agron démontre qu'il camoufle une aide des planteurs indigènes aux Européens nécessiteux (233). De la rente en travail précédemment extorquée aux populations on passait à une forme de rente en argent. Cependant que des capitaux disponibles restaient inemployés : en 1936, les études de notaire de Tananarive en regorgeaient, il ne manquait que des emprunteurs solvables (234).

*
* *

IV. RESISTANCE DES GROS COLONS, NAUFRAGE DES PETITS

Les deux combats des notables.

Malgré leurs clivages socio-économiques, les colons s'efforcent de présenter leur combat comme un mouvement unanime. En fait, l'examen de leurs revendications révèle non pas un mais deux combats, menés tous deux par les notables, la petite colonisation ayant quant à elle perdu la parole.

Le premier combat est celui des planteurs formant, à l'échelle de la côte Est, le groupe des gros colons. L'arithmétique financière nous a indiqué qu'ils ne sont guère qu'une douzaine. En novembre 1938 à Mananjary et Vatoman-

(228) Rapport Poirier : cas Victoire, Payet, Charlot — Une voiture moyenne coûte alors 40 à 50 000 francs, soit 8 à 10 tonnes de café, la production annuelle de beaucoup de colons. Cette somme correspond également à la moyenne des prêts du crédit agricole...

(229) Vatomandry, RE 1931.

(230) D5^s : Rapport Gex.

(231) D5^s : Arrêtés du 4.10.1934 et du 13.4.1935.

(232) *Ibid.*, Décret du 2.9.1934 — Elle distribue 3,2 millions en 1935.

(233) *Le Colon de Madagascar*, Lettres d'Agron, 28.4 et 26.5.1935.

(234) *L'Echo Malgache*, 17.4.1936.

dry (235), ils émergent comme groupe de pression avec la formation de syndicats de planteurs qui se rassemblent en juin 1939 en une «Fédération des syndicats des planteurs de la Côte Est», elle-même dominée par des noms connus (236). Dès sa première assemblée, cette fédération, en reconnaissant que «la situation n'est pas aussi grave pour tous», se démarque implicitement de la petite colonisation.

Elle regroupe donc les moyens (20-50 tonnes) et gros (50-200 tonnes) planteurs de café (237). Son président, Choix, n'appartient qu'à la première catégorie mais s'est imposé depuis longtemps comme «l'intellectuel» (238) du groupe, cumulant fonctions et honneurs : président inamovible de la Chambre de commerce de Vatomandry depuis 1924, président de la commission permanente des Délégations Financières à Tananarive, etc... La force de ces colons tient à leur permanence. Presque tous sont là depuis 1900. Ils disposent donc des meilleures terres, dont ils ont réalisé une concentration : ainsi les Planton, arrivés les derniers en 1916, exploitent les anciennes concessions de Sardelys et de Floris (239). Jouissant d'une grande réputation de techniciens (Agron) ou de gestionnaires (les Planton), ils obtiennent les meilleurs rendements et les prix les plus bas. Ainsi la plantation Bigouret passe pour produire 100 tonnes de café avec 100.000 pieds en rapport, à un coût de revient qui se situe entre 1,2 et 1,5 franc le kg dans les bonnes années (240). Même au plus fort de la crise, la marge bénéficiaire reste élevée.

Mais cette colonisation ne progresse plus. Les planteurs de Vatomandry livrent autour de 500 tonnes de café par an, ceux de Mananjary environ 2.000, sur une production européenne qui pour toute l'île se stabilise aux alentours de 7.000 tonnes de 1930 à 1936 (241). On chercherait en vain, chez ces plan-

(235) *Le Journal de Madagascar*, 5.12.1938, article : «Syndicats agricoles» de Choix, soulignant la nécessité de ces organisations, et leurs buts spécifiques, distincts de ceux des Chambres de commerce.

D4^s : Syndicat des planteurs de Mananjary, Président : Bigouret, Vice-président : Dauphin, Trésorier : Venot.

Syndicat des planteurs de Vatomandry, Président : Choix, Vice-président : Agron, Secrétaire : Lemaître, membres du bureau : Raud, Maillot.

(236) D2^s : «Fédération des syndicats des planteurs», assemblée du 9.6.1939. Président : Choix, Vice-présidents : Agron-Bigouret. Parmi les 10 membres du bureau : René et Etienne Planton.

(237) Les précisions sur ce point sont rares dans les archives, et le tableau que nous présentons en annexe pour Mahanoro est exceptionnel. Citons cependant, dans D370, tournée Chardon, octobre 1933 : Raud, 70 tonnes ; Agron, 65 tonnes ; Choix, 20 tonnes ; Brée, 60 tonnes.

D28^s : Planton, 190 tonnes ; Raud, 100 tonnes en 1936.

(238) Qualificatif qui lui est décerné par l'administrateur Piermé — D364, rapport du 30.11.1920.

(239) Fremigacci (J.), *article cité*. Aujourd'hui encore, après bien des bouleversements, à Vatomandry comme à Mananjary, les meilleurs terroirs à café correspondent à ces anciennes concessions.

(240) Poirier, *rapport cité*, p. 55.

(241) D33^s : Rapport cité sur le café, juin 1936.

teurs bien enracinés, mais qui n'auront pas de successeurs, une évolution vers un capitalisme agraire. Tandis que les profits prennent, comme dans le cas de frères Planton, la direction des placements immobiliers en ville, la base économique reste une combinaison de salariat et de système corvéen amélioré par un paternalisme à l'égard d'une clientèle ancienne (242), renforcée après 1936 par des faits conjoncturels — la hausse des prix du riz revalorise, pour les employés, sa fourniture par le colon — et complétée par de nouveaux modes de recrutement et d'emploi de la main-d'œuvre : recours à un semi-métayage (243), à l'engagement de travailleurs du Sud, Antandroy surtout (244). Une intervention discrète de l'administration permet à ces colons d'obtenir des conventions avec les *Fokonolona* (245) et une main-d'œuvre de femmes et d'enfants (246) pour la récolte. Mais ce ne sont que des expédients car en 1936-39, la crise de main-d'œuvre devient structurelle. A Vatomandry surtout, le mouvement nationaliste s'attaque directement aux plantations coloniales en s'efforçant de les priver de travailleurs (247). Et surtout, les caféières paysannes ont pris un essor tel que les salariés sont en position de force, situation tolérée parce que l'inflation de 1936-39 accélère le déplacement de l'exploitation coloniale vers les mécanismes de la traite, qui se passent de salariat.

C'est au regard de ces données qu'il faut situer les propositions, une douzaine en tout, que présentent les colons. Une bonne moitié d'entre elles, d'abord, portaient sur des problèmes bien connus depuis un quart de siècle. Il en était ainsi des demandes de répression énergique concernant le *tavy* (248), l'habitat isolé, la consommation d'alcool clandestin et les ruptures de contrats de travail. Avec la réclamation de patrouilles de milice en brousse plus fréquentes et actives, et d'une rentrée fiscale plus énergiquement menée, c'était là un ensemble de questions déjà à l'ordre du jour vers 1910-1914. Rien n'avait donc changé à Madagascar ? En fait, l'immobilisme des colons se fondait sur une erreur d'appréciation des changements intervenus. Ainsi la répression sévère du *tavy*, jadis source de corvéens en 1910 ou 1920, avait été en 1930 un

(242) D370, tournée Chardon, octobre 1933 : Fiches des exploitations Raud, Choix, Lemaître, Planton, Agron, Brée-Kay.

(243) *Ibid.*, L'employeur confie à une famille payée au mois une tâche globale, qu'elle effectue à sa guise.

(244) D370, tournée Chardon, octobre 1933 : 10 des 40 employés d'Agron sont des engagés du Sud. Ce recrutement se développe ensuite, cf. Ch.Co, N° 43, P.V. du 21.1.1937 et 9.8.1937 : main-d'œuvre peu appréciée.

(245) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 9.8.1939 et 9.12.1939 : contrats collectifs passés sous l'égide de l'administration.

(246) D2^s, Fédération des syndicats, P.V. du 9.6.1939, p. 6 et 7. Les colons demandent que les vacances scolaires coïncident avec la récolte du café.

(247) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 21.1.1937, 22.2.1937, 24.9.1937, 1.5.1937, 20.12.1937, 9.8.1939, 19.12.1939. — D4^s, Syndicat des planteurs de Mananjary, P.V. du 29.12.1938.

(248) Thème qui revient le plus fréquemment — cf. D4^s, Syndicat des planteurs de Tamatave, P.V. du 9.11.1938 (exposé d'Agron) ; planteurs de Mananjary, P.V. du 29.12.1938 et D2^s, Fédération des syndicats, P.V. du 9.6.1939.



stimulant puissant de l'essor du café paysan (249). Au fond, ces revendications, plutôt que des solutions réalistes, exprimaient le testament d'une génération vieillie, gardant la nostalgie de la contrainte, fondée sur la constatation assez juste que « tous les travaux qui ont fait progresser le pays ont été effectués par le travail obligatoire, de quelque nom que l'on se soit plu à le décorer... » (250).

Les revendications d'origine plus récente émises par les colons forment de leur côté un ensemble révélateur de l'évolution en cours. En premier vient la demande d'interdiction du *sambiamanana*, le partage à mi-fruit de la récolte apparu en 1936 devant la menace de voir la cueillette du girofle ne pas se faire faute de bras. Le *sambiamanana* est vu comme « aussi immoral que dangereux pour le pays... une pratique néfaste, démoralisante aussi bien pour la main-d'œuvre qu'elle habitue à des salaires injustifiés que pour l'employeur qu'elle conduit à la ruine ». Aussi les colons défendent-ils maintenant le paiement du salaire en argent (251). Cette revendication, et d'autres telles que la limitation stricte du nombre des acheteurs en brousse, l'interdiction du café dans les régions dépourvues de routes, l'abandon de la politique de création par l'administration de « chimériques coopératives » (252), s'accompagnent d'une intéressante tentative d'alliance avec les concessionnaires malgaches, présentés comme se trouvant dans une situation désespérée, endettés à des taux de 50 à 100 % auprès des commerçants chinois et de leurs travailleurs antandroy ou antemoro qui se paient sur la récolte (253). Eux aussi seraient victimes de la concurrence du « petit planteur amateur de 50 kilos annuels » (254). A la veille de la guerre, la vieille colonisation agraire livre un combat d'arrière-garde contre le néo-colonialisme de l'économie de traite pour qui il y a plus à gagner sur le travailleur du *sambiamanana* et sur le planteur malgache que sur le colon européen.

*
* * *

Parallèlement, on voit la Chambre de commerce de Mananjary livrer un combat qui englobe le précédent et le dépasse aussi bien par les méthodes que par les objectifs poursuivis. Cette action est celle d'un seul homme, Jules Venot, qui tente lui aussi de sauver un type achevé de vieille structure socio-économique coloniale.

Dans une économie souffrant de blocages multiples, Jules Venot (1872-1956), arrivé à Madagascar en 1896, fait le choix qui devait se révéler le meilleur.

(249) Vatomandry, RE 1931. Même remarque concernant la rentrée fiscale.

(250) D2^s, Fédération des syndicats, P.V. du 9.6.1939.

(251) D2^s, Fédération des syndicats, P.V. du 9.6.1939.

(252) *Le Journal de Madagascar*, 5.12.1938, article de Choix, « Syndicats agricoles ».

(253) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 1.5.1937, 24.9.1937, 9.8.1937 soulignant cette nouvelle solidarité.

(254) D4^s, Syndicat des planteurs de Vatomandry, P.V. du 29.5.1939.

leur, la diversification des activités. Modeste concessionnaire en 1900 (255), il détient près de 2.000 hectares en 1921 (256), auxquels s'ajoutent 2 concessions forestières (257). Mais ses concessions sont rarement mentionnées, sauf en 1934, quand elles lui permettent de toucher l'aide aux planteurs « sérieux » parmi lesquels il est rangé (258). Mais ordinairement le Guide-annuaire de Madagascar recense Venot comme commerçant. Effectivement, il possède 2 commerces, un magasin de détail, et une maison d'import-export (259). Il absorbe son concurrent Faure, qui devient son fondé de pouvoirs. A tout cela s'ajoutent des activités industrielles après la guerre : féculerie, usine de traitement du café, usine électrique qui alimente Mananjary en 1924 (260), puis une rizerie, une sucrerie-rhumerie (261). Ce sont de toutes petites unités et plutôt des ateliers utilisant des machines à vapeur et moteurs à gaz pauvre de quelques dizaines de chevaux, travaillant pour le marché local, avec un encadrement de petits blancs assez nombreux (262). Aucune de ces activités ne doit être profitable et avec la crise, elles connaissent un temps d'arrêt (263).

Mais les affaires Venot sont soutenues par la multiplicité des fonctions officielles que leur animateur accumule sans cesse. Depuis 1922, il préside la Chambre de commerce, dont son lieutenant Faure est le secrétaire. Il représente Mananjary aux Délégations financières, pour lesquelles il réclame la voix délibérative et non plus consultative. Il est aussi, très normalement, premier adjoint de l'administrateur-maire. Mais entre 1930 et 1939, ses fonctions deviennent tellement nombreuses que nous renonçons à les détailler (264). Entre toutes, il en est une qui revêt une importance particulière : celle de président du Conseil d'administration des 2 caisses, régionale et locale, du crédit agricole. Parmi les 6 autres membres du Conseil figurent son ami Dauphin (265), son fondé de pouvoirs Faure, son employé Clément. Dans ces conditions, sur les 17

(255) Rapport Pennequin, p. 175 : Venot est concessionnaire de 38 hectares.

(256) II D143, Mananjary, RE 1921 : 1988 hectares.

(257) Mananjary, RE 1923.

(258) D5^s, Rapport Gex : Venot reçoit une aide de 168 000 francs. Il est l'un des rares colons à obtenir exactement ce qu'il demandait.

(259) Mananjary, RE 1924. Venot est le premier des commerçants indépendants de Mananjary.

(260) *Ibid.*

(261) Mananjary, RE 1931.

(262) *Ibid.*, annexe : Venot emploierait dans ses « usines » 21 Européens.

(263) *Ibid.*

(264) Nous en citerons cependant 3 : En 1934-35, Venot est membre de la Commission d'évaluation des pertes dues aux cyclones (Commission Poirier, puis Commission Gex), et du Conseil d'administration de la caisse de prévoyance agricole nouvellement créée. En 1936, il est élu au comité d'études et de propagande du café.

(265) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 9.5.1942 : Notice nécrologique de Théobald Dauphin, arrivé en 1896 à Madagascar, employé de commerce, puis prospecteur et planteur.

clients du crédit agricole de Mananjary en 1933, Venot est de loin le premier, suivi par 11 petits colons débiteurs de son magasin de détail, dont de petits notables locaux, comme Vinceneux, siégeant dans les organismes locaux. Bien que les précisions fassent défaut, il semble bien qu'à l'époque l'activité de Venot soit devenue essentiellement commerciale, financière — et politique.

Le souci de modernisme économique ne touche guère Venot : sa controverse de 1934 avec E. François, sur les problèmes de la mécanisation et du prix de revient, est suffisamment éclairante. Venot ne se sent pas outre mesure embarrassé quand simultanément il proteste contre la fixation du prix de revient du café local à 7,75 francs le kilo par l'administration (soit 6,5 francs à la production), et démontre que le prix de revient brésilien est d'environ 1 franc (266). Car il mène un combat essentiellement politique, qui l'amène à séjourner longuement en France. Ainsi, c'est d'une discussion menée à Paris avec le Gouverneur Général Cayla que sort le projet de caisse de prévoyance agricole qui aboutit au décret du 2 septembre 1934 (267). Venot peut aussi compter, en métropole, sur des représentants influents, tels que Fauchère, le secrétaire général du syndicat des planteurs de café, organisme rattaché à l'Union coloniale, et les délégués de Madagascar au Conseil supérieur des colonies, les députés Boussenot et Lassalle. A travers leur abondante correspondance, on peut suivre un nouvel aspect des problèmes du café, le combat acharné qui oppose planteurs et commerçants de Madagascar aux lobbies commerciaux des ports français. Si une entente finit par être trouvée avec Marseille (268), il n'en est pas de même avec Le Havre, port importateur de café d'Amérique, et très faiblement exportateur vers les colonies. De 1932 à 1938, le conflit ne cesse de s'aggraver avec l'Institut colonial du Havre (269), dont Venot dénonce l'« hostilité anti-coloniale, donc anti-française », en s'en prenant plus particulièrement au président du syndicat du commerce des cafés du Havre, Regray, « qui semble être à la solde du Brésil » (270). L'enjeu est bien entendu l'obtention, par les coloniaux, d'une protection suffisante pour que leur café supplante celui du Brésil. Venot n'hésite pas à mener campagne sur une revendication que le Gouverneur Général et les colons de Vatomandry avaient présentée jadis sans succès, l'exemption de la taxe de consommation de 1,8 franc/kg sur le café (271). Argument qu'il juge décisif : « aucun produit agricole français n'est aussi lour-

(266) D34^s, Lettre du chef du service de l'Agriculture au directeur des Affaires économiques, 4.8.1934.

(267) D5^s, Lettre de Venot au Gouverneur Général, 5.3.1934.
Lettre du Gouverneur Général au ministre, 9.5.1934.

(268) Ch.Co, N°22, Mananjary, P.V. du 3.9.1932 : conflit — P.V. du 24.9.1938 : accord.

(269) *Ibid.*, Mananjary, P.V. du 16.4.1932 (Hostilité du Havre aux primes aux cafés coloniaux), 23.9.1933, 30.9.1936, 26.3.1938, 27.8.1938, 24.9.1938.

(270) *Ibid.*, Séance du 30.9.1936 — Lettre de Venot au ministre, 18.9.1936.

(271) D33^s, Lettre du Gouverneur Général Cayla au ministre, 4.6.1930.
Pétition des colons de Vatomandry et Tamatave, 29.10.1930.

dement frappé que le café» (272), ce dernier acquittant en effet environ 50 % de son prix hors-prime au producteur. Le refus de la métropole d'accéder à cette demande, en raison de la perte trop lourde qui en résulterait pour son budget (273), permet de toucher un problème important : la lourde taxation à la consommation des produits tropicaux a été un facteur permanent de baisse à long terme de leur prix. Face aux intérêts métropolitains, Venot fait l'expérience des limites de l'argument impérial (274) et prend conscience des réalités de l'échange inégal : «Tous les prix des marchandises à l'importation sont en hausse, par contre nos produits agricoles sont en baisse» (275). Certes, sur le papier, le café malgache jouit d'une protection douanière très élevée, qui, prime comprise, atteint 4,06 francs par kilo en septembre 1936 (276), soit plus, à l'époque, que le prix payé au producteur. Mais c'est la pure apparence : De ce qui précède, on peut déjà déduire que, sans la préférence impériale, le café devrait quitter Madagascar à un prix nul... Dans ces conditions, l'ambition de Venot, qui est de sauver la base économique et sociale sur laquelle il a édifié sa fortune, est irréalisable. Sa situation personnelle n'est pas menacée, notamment sur le plan commercial. N'est-il pas également agent de la Compagnie Havraise Péninsulaire ? (277). Mais il n'en est pas de même pour sa clientèle de petits colons.

Le naufrage de la petite colonisation.

A partir de 1934, les cris d'alarme sur le sort de celle-ci changent de contenu. Il ne s'agit plus de montrer que faute d'une aide financière, les plantations ne pourront être entretenues, mais de montrer une situation de misère. En avril 1935, dans la région de Mananjary «la misère est grande en brousse, des enfants ne reçoivent pas l'alimentation suffisante» (278). «Comment voulez-vous que les planteurs fassent pour rembourser les arriérés, quand ils n'ont pas de quoi se nourrir», écrit Venot au Gouverneur Général, ajoutant : «ayez un peu de pitié pour les malheureux» (279). Les plaintes tournent à la litanie. En 1936, Venot expose à Bousset, «la misère grandissante de nos petits et moyens planteurs» (280). Il faut certes faire la part de l'exagération intéressée :

(272) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 30.9.1936.

(273) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 4.11.1935 — Lettre du ministre des Colonies à Fauchère. *Ibid.*, P.V. du 29.2.1936 : sur un prix hors-prime au producteur de 3,3 francs/kg, le café paie alors 57 % de taxe de consommation.

(274) *Ibid.*, P.V. du 30.9.1936 : «60 millions d'habitants de l'empire colonial français ne demandent qu'à consommer français à condition que la métropole leur en donne les moyens».

(275) *Ibid.*

(276) B.E.M., 3ème trimestre 1936, tableau, p. 257.

(277) Ce qui jette un doute sur la sincérité de son combat pour l'abaissement des taux de fret.

(278) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 1.4.1935.

(279) *Ibid.*, Lettre de Venot au Gouverneur Général, 3.5.1935.

(280) *Ibid.*, P.V. du 25.7.1936.

ce tableau misérabiliste s'inscrit dans un combat dont l'enjeu dépasse les intérêts des petits colons. A Vatomandry, en 1937, on évoque seulement « la menace de misère et de ruine qui plane sur la moyenne et la petite colonisation », mais en même temps, on ressent intensément le fait que plus aucun colon ne s'établit, que « les fils de colons n'ont aucun avenir devant eux » (281), tandis que les vieux n'ont pas de quoi assurer leur retraite et ont la maison des colons d'Antsirabe pour toute perspective. Il est certain que, en 1939, l'angoisse de l'avenir caractérise l'ensemble de la colonisation (282).

De nombreux cas précis viennent étayer ce pessimisme, comme celui du colon Vinceneux. En janvier 1934, ce planteur, qui joue un certain rôle à Mananjary (283), voit sa concession de 20.000 caféiers ravagée par le cyclone. Des 10 tonnes de café qu'il espérait, il lui reste 400 kg. La plantation pourrait être relevée. Mais Vinceneux, à Madagascar depuis 1900, a 66 ans et un lourd endettement (60.000 francs) vis-à-vis de la caisse de réserve, du crédit agricole et de Venot. Il ne se sent plus la force de continuer et demande à être rapatrié comme indigent : ce qui lui est refusé, car il est propriétaire de 180 hectares ! Il obtient un simple secours de 12.000 francs et meurt en avril 1936, de misère selon ses collègues de la Chambre de commerce (284). Ce cas est loin d'être unique : les enquêtes de 1934 portent au jour nombre de misères. Le rapport Poirier en décrit quelques-unes (285). La commission Gex fut ainsi amenée à demander des secours modestes, de 500 à 12.000 francs, pour 17 colons, dont 4 veuves (286). Ce prolétariat colonial gonfle dans les années qui suivent. Dans une lettre à Bousset, en mai 1936, Venot en donne de nouveaux exemples (287).

Mais les enquêtes de 1934 marquent aussi un tournant décisif dans l'attitude de l'administration à l'égard de la petite colonisation. Pour Rollet, chef du service de l'Agriculture, « la petite colonisation débutant avec de faibles moyens constitue souvent une charge pour le pays sans lui être d'une grande utilité ».

(281) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 9.8.1937.

(282) D2^s, Fédération des syndicats, P.V. du 9.6.1939. « La colonisation qui, après tant d'efforts et d'épreuves, devrait voir les routes s'aplanir... voit au contraire tous les chemins se fermer devant elle et les jeunes qui la suivent n'ont plus devant eux qu'un horizon de misère ».

(283) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 9.9.1933. Vinceneux, délégué de Noisy-Varika au Conseil agricole régional, est élu délégué de la région au Conseil agricole central à Tananarive. Il siège également très longtemps à la Chambre de commerce.

(284) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 9.5.1936 et du 27.6.1936.

(285) Cas Lamour (p. 79), de Villard, Mme veuve Lebon (p. 81), Giroust, l'un des plus vieux colons et notable de Mahanoro (p. 82).

(286) D5^s, Rapport Gex, annexes.

(287) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 27.6.1936. Cas Lamothe, Cremazy, Carolin. P.V. du 31.7.1937 : Lettre de Ginestet, ex-colon devenu surveillant des travaux de prestation à 1 000 francs par mois, proposant que les planteurs deviennent fermiers de l'administration.

Poirier, prompt à charger les individus, est plus brutal : « Il est des moribonds qu'il convient de laisser mourir » (288).

Tous les petits colons n'étaient pas des « marécageux ». Certains d'entre eux, et c'était le cas de Vinceneux (289), obtenaient des prix de revient satisfaisants. Ils étaient néanmoins condamnés par leur incapacité à devenir de gros producteurs, et plus précisément, à dépasser le seuil des 10 tonnes de café qui est alors considéré comme la limite entre petits et moyens planteurs (290). Or à Mahanoro en 1932-1933, sur 25 colons produisant plus d'une tonne de café, 6 seulement dépassaient les 10 tonnes, dont 2 de fort peu (291). Les colons payaient ainsi les facilités apparentes du système corvéen. Avec l'effondrement de ce dernier, ce qui était jusque-là un coût humain impossible à mesurer devenait un coût financier parfaitement chiffrable ! Car de parasites des communautés villageoises qu'ils étaient, les colons devenaient les assistés des finances publiques. Et toute application du calcul économique à leur cas ne pouvait leur être que fatale. L'étude préparée pour la conférence impériale de 1934 fait apparaître un coût de production de 4,8 francs/kg pour le café européen et 2,3 francs pour le café paysan (292). Le chef du service de l'Agriculture va jusqu'à affirmer que « l'indigène peut produire à parité de n'importe quel pays » (293), ce qui vaut à ce dernier une toute nouvelle considération (294). Dans le même temps, Rollot a l'intuition du poids irrémédiable des structures économiques héritées : non seulement l'endettement des colons avait atteint un niveau tel qu'ils n'avaient plus de gage à présenter, mais « des prêts même suffisants pour la remise en état et la faisance valoir pendant un an ou deux ne donneront pas la prospérité à tous les exploitants » (295). C'est ce qui se vérifie avec les 3,2 millions que distribue la caisse de prévoyance en 1935, avec un résultat nul. Dès l'année suivante, les premières échéances de remboursement font l'objet d'une demande suppliante de moratoire (296). Mais de remise d'intérêts en aménagement des prêts, la petite colonisation se trouve progressivement marginalisée comme facteur économique pour ne plus apparaître que comme un problème social.

(288) D5^s, Rapport Rollot. Poirier, *rapport cité*, p. 90.

(289) *Ibid.* Pour 10 tonnes de production en année normale, ses frais de faisance-valoir ne dépassaient pas 15 000 francs.

(290) Ch.Co, N° 23, P.V. du 29.5.1937 — Note sur la protection du café.

(291) Cf. tableau en annexe.

(292) A.R.D.M., D132^s, Rapport du Gouvernement général au ministre, 23.9.1934, 113 p.

(293) D34^s, lettre au Directeur des Affaires économiques, 4.8.1934.

(294) D33^s, rapport sur le café, juin 1936... « Ce sont les moins évolués, les plus misérables qui constituent la main-d'œuvre salariée. Les premiers symptômes d'évolution se manifestent par l'abandon du salariat ».

(295) D5^s, Rapport Rollot.

(296) Ch.Co, N° 23, P.V. du 28.3.1936, 12.8.1936 et du 27.6.1936 — Faute d'une aide nouvelle, « l'Etat sera obligé de nourrir ceux-là même qu'il aura dépouillés... ».

Cette situation est mise en évidence par l'incapacité des colons à s'adapter aux structures modernes que l'administration s'efforce de développer, telles que les coopératives ou le crédit agricole. Le taux d'intérêt de 6 % de ce dernier est jugé trop élevé (297), on se plaint de « l'exigüité d'un véritable cercle de Popilius » (298) parce que la caisse centrale exige du demandeur le détail mensuel de ses frais de faisance valoir et un programme chiffré d'emploi des fonds. Après avoir touché l'argent, les petits colons reprennent leurs pratiques dilatoires, croyant toujours avoir affaire à la généreuse puissance publique, et non à un organisme économique régulièrement géré. On voit de mauvais payeurs esquiver leurs échéances pendant 6 ans (299), obtenant des compromis qu'ils ne respectent pas. Et tout cela se traduit en doléances misérabilistes : « De vieux colons, des veuves, des orphelins se voient menacés d'expulsion par l'office des prêts » (300).

La conjoncture, les conditions de fonctionnement de l'économie dans les années 1935-39 achèvent le laminage de cette colonisation. Plus que jamais le café est un produit spéculatif. Après une période de baisse sévère en 1935 et de très bas prix en 1936, ses cours remontent au début de 1937, pour s'effondrer brutalement à la fin de l'année (301), la remontée de 1938 et 1939 étant purement nominale. Or sur ce marché aux fluctuations brusques, aggravées par une réglementation très changeante, la petite colonisation est perdante à tout coup. Déjà la date malencontreuse de sortie de la réglementation des primes, en mars 1931, lui avait fait perdre le bénéfice des primes pour la campagne 1930-31, qui avait été encaissé par les exportateurs. En 1937, la remontée des cours permet à la métropole de supprimer ces primes, devenues d'ailleurs très faibles (302) alors que les petits planteurs ont déjà vendu leur café à des prix très bas fin 1936 (303). La même situation se reproduit pendant la campagne 1937-38 : endettés à très court terme pour pouvoir faire leur récolte, les petits planteurs doivent réaliser celle-ci au plus mauvais moment en octobre-novembre 1937, tandis que grands concessionnaires et commerçants, bien informés, attendent la promulgation du décret du 27 novembre 1937 qui neutralise l'of-

(297) Ch.Co, N° 43, Vatomandry, P.V. du 9.4.1935. Les colons demandent 4,5 %.

(298) A.R.D.M.: D4^s, lettre du président de la caisse locale de crédit agricole de Brickaville au Gouverneur Général, 6.3.1934.

(299) *Ibid.*, affaire. Le Cudennec. Ce colon (un « 10 tonnes ») après avoir obtenu un prêt de 75 000 francs sur 5 ans en 1934, fait défaut et parvient à éviter la saisie jusqu'en juillet 1940.

(300) D2^s, Fédération des syndicats, P.V. du 9.6.1939.

(301) *Les échos*, 15.11.1937 : « La guerre économique du café ».

(302) De 2 francs/kg en 1931, elles tombent à 0,25 franc au 1^{er} semestre 1935 et remontent à 0,7 franc en 1936, ceci par suite principalement de l'essor du café paysan, qui accroît le tonnage de café à primer sur un fonds dont les ressources sont stables.

(303) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 29.5.1937.

fensive brésilienne (304). Et en 1939, nombre de planteurs doivent réaliser leur récolte au prix de 4,5-4,75 francs (305).

Or dans le même temps, la petite colonisation est victime de la relance de l'inflation importée, qui aggrave les méfaits des traditionnelles pratiques commerciales locales (306). Avec ses maigres ressources de la campagne 1936, elle doit faire face à une forte hausse des prix en 1937, qui atteint 70 % pour un produit essentiel comme le riz (307). Le petit planteur ne peut plus garantir leur alimentation à ses travailleurs, qui le quittent (308), et cette incapacité l'exclut ensuite du bénéfice des contrats de *Fokonolona* supervisés par l'administration en 1939. Il ne peut plus, à vrai dire, faire face à ses propres besoins. Toute la catégorie des « 10 tonnes », c'est-à-dire la grande majorité, apparaît clairement condamnée dès 1937 (309). L'existence que va mener désormais cette majorité silencieuse est évoquée dix ans plus tard par le chef de la province de l'Est :

...« N'employant que peu de main-d'œuvre, elle ne produisait avant la rébellion que des quantités de café minimes. Beaucoup de planteurs menaient avant 1947 dans le calme une vie un peu végétative, un peu madréporique, se contentant de ressources faibles, subvenant grâce au jardin et à un maigre élevage à des besoins extrêmement réduits. C'était une existence un peu en veilleuse qui suffisait à des destins bornés. Quand la main-d'œuvre était trop rare, on avait recours au chef de district qui était classé bon au mauvais suivant le zèle qu'il mettait à satisfaire des demandes à caractère parfois curieux... » (310).

(304) *La Tribune de Madagascar*, 11.1.1938 : « La guerre autour du café ». *La Presse coloniale*, 22.12.1937 : « Une agression contre les cafés coloniaux ».

(305) Ch.Co, N° 43, Vatmandry, P.V. du 19.12.1939.

(306) Ch.Co, N° 22, Mananjary, P.V. du 16.4.1932 : Le planteur Lamoulie dénonce la collusion des compagnies de traite pour maintenir des prix élevés à Mananjary — Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 26.8.1935.

(307) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 29.5.1937, 23.8.1937, 13.9.1937 : Hausse évaluée à 30-40 % — Ch.Co, N° 43, Vatmandry, P.V. du 9.8.1937, 24.9.1937. Le riz passe en un an de 600-700 à 1 100 francs la tonne sur la côte Est.

(308) Ch.Co, N° 43, P.V. du 22.2.1937 — Les colons de Mahanoro ne trouvent plus aucune main-d'œuvre.

(309) Ch.Co, N° 23, Mananjary, P.V. du 29.5.1937 : Note sur la protection du café, de A. Valentin — Lettre de Valentin au Gouverneur Général, 14.5.1937.

(310) A.R.D.M., D816, Affaires politiques — Lettre du chef de province de Tamatave, Guesde, à l'inspecteur des Colonies Roux, 3.8.1948.

CONCLUSION

La crise économique mondiale des années 1930 n'a donc fait qu'accélérer et approfondir une crise spécifique de la colonisation agraire à Madagascar, et apporter une solution à un problème que l'on se refusait jusque là à aborder de front. En réalité, dès 1922-1924, le pouvoir colonial, depuis les chefs de province sur le terrain jusqu'au ministre à Paris, savait que les conditions sur lesquelles les colons planteurs avaient assis une prospérité factice étaient malsaines et ne pouvaient s'éterniser. Mais à l'époque, on percevait surtout leur caractère immoral et illégal. Le rôle de la crise dite « de 1929 » a été surtout de mettre en évidence leur caractère anti-économique. Le sort des colons était désormais scellé et après 1930, on assiste à Madagascar à un processus qui est déjà une forme de décolonisation.

S'il en a bien été ainsi, comment alors interpréter l'insurrection de 1947, dont la carte a très largement correspondu à l'implantation de la petite colonisation de l'Est ? Aurait-elle été un simple coup de grâce à des moribonds ? Dans ces « Evénements » il faut certes faire la part d'éléments conjoncturels importants, la guerre ayant permis localement une régression à des méthodes de contrainte qu'on croyait définitivement abandonnées. Mais surtout, selon nous, et contrairement à l'opinion répandue, l'insurrection de 1947 n'a pas été dirigée essentiellement contre les colons, mais contre le pouvoir, et aussi contre le café et ce qu'il représentait, l'économie marchande. Si les colons ont été les plus touchés, c'est qu'ils étaient les symboles les plus faciles à atteindre.

Les colons de l'Est de Madagascar apparaissent donc autant comme les victimes d'un système que comme les exploités qu'évoque une trop facile imagerie. Leur entreprise était vouée à l'échec parce que dès le départ elle reposait sur un paradoxe et une erreur. Le paradoxe a été que l'imposition à Madagascar d'une structure administrative moderne a servi à étendre et consolider, pendant la première moitié de l'ère coloniale, une colonisation de forme archaïque, féodale et faiblement productive. L'erreur a été de croire qu'il était possible de développer sur ces bases le salariat. Or, à l'époque, les paysanneries de l'Est de Madagascar n'avaient aucunement besoin de salaires, vérité que seul le recours à la contrainte permettait de dissimuler, mais pour un temps limité.

Au total, la situation coloniale se caractérise par un poids du facteur politique tel qu'il rend l'économie complètement hétéronome. La résistance latente des populations et son corrélat, la pesanteur de l'administration coloniale, et de sa réglementation, inhibent l'esprit d'entreprise plus encore ici que dans un ancien régime traditionnel, dans la mesure où cette administration est aussi au service d'un capitalisme économique imposé au pays. La situation coloniale qui semble si bien ouvrir un champ à l'esprit d'entreprise, en réalité lui interdit à terme tout avenir.

ANNEXE
CAFE PRODUIT (1927 à 1933) PAR LES PLANTATIONS EUROPEENNES
DU DISTRICT DE MAHANORO (1)

(kilos)

	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933
MM. Planton Frères	30 783	29 222	16 110	124 269	93 131	131 710	84 409
Succession Hodoul	5 646	5 358	4 078	22 699	23 653	32 424	14 502
Héritiers Fabre	5 487	5 359	2 050	21 692	1 563	1 680	2 385
Giroust Léon	1 247	2 404	1 550	44 112	4 112	9 280	2 385
Esparon Raoul	4 426	5 056	4 000	3 500	15 000	9 690	2 000
Hodoul Simon	2 540	1 800	2 060	5 040	6 500	8 500	5 800
Thibault Alph.	2 500	2 250	6 800	6 768	6 760	9 000	11 640
Vve D. de la Tour	3 061	6 931	7 017	12 007	10 802	16 848	16 000
De la Roche S.Jh.	1 345	1 800	958	4 050	4 575	5 210	2 500
Georges Germain	1 800	2 000	2 500	2 500	3 500	4 800	3 500
Bernardeaux Jh.E.	1 500	900	1 700	2 110	2 600	1 000	500
Paul Grondein	400	600	700	900	1 000	1 200	1 500
Mlle Virginie Fabre	1 021	1 140	1 040	1 028	1 407	2 458	1 500
Mme Vve Appacanon	800	1 300	1 000	1 000	2 108	3 220	2 400
Mme Vve Cupidon					1 000	5 500	6 700
Succession Reddington	600	1 000	800	1 000	2 500	3 200	2 600
MM. Bègue Albert			800	1 000	400	800	2 000
Lock Mion		250	800	200	990	2 000	2 500
Barbe Gentil						21 000	10 000
Thibault Ch.J.	5 000	5 150	8 000	15 000	15 000	13 700	8 000
Médus Albert	1 000	1 000	1 500	2 000	2 500	5 000	2 025
Succession Nicole	100	700	800	900	1 000	1 700	1 250
Troncand A.	600	1 500	2 300	800	4 000	4 100	5 000
Mme Vve de Rolland							3 000
M. Hodoul Martial			200	500	800	1 500	2 000
TOTAL	69 856	75 720	66 064	236 300	204 901	295 520	196 096

(1) Neuf colons, produisant moins d'une tonne de café n'ont pas été mentionnés. Il s'agit de : Montocchio, Navary, Adolphe, Presto, Desbarrières, Dubocq et Mlles Malherbe, Focard, Desprez.

SOURCES

1) *Archives de la République Démocratique Malgache* (A.R.D.M.)

- *Série D Cabinet civil* :
 - D84 (province de Vatomandry)
 - D364, D366, D370 (Travail et main-d'œuvre).
- *Série D affaires politiques* :
 - D473 (province de Vatomandry)
 - D816 (regroupement des colons sinistrés de la rébellion).
- *Série D^s, supplément du cabinet civil* :
 - D2^s, D4^s, D5^s, D9^s (Agriculture)
 - D28^s, D33^s, D34^s, D35^s (Café)
 - D130^s, D132^s (Rapports économiques).
- *Série Chambres de commerce (Ch.Co) — Procès-verbaux (P.V.) de séances* :
 - Dossiers N° 22 (Mananjary, 1910-1934)
 - N° 23 (Mananjary, 1934-1949)
 - N° 43 (Vatomandry, 1907-1942).
- *Collections de presse* :
 - Le Madécasse* : 1924 à 1928.
- *Imprimés* :
 - Guide-annuaire de Madagascar* (G.A.M.) 1909-1910-1926
 - Bulletin économique de Madagascar* (B.E.M.).

2) *Archives Nationales, Aix-en-Provence, Section d'Outre-Mer* (A.A.)

- II D143 — Province de Mananjary, rapports économiques annuels (R.E.).
R.E. 1921, 1923, 1924, 1926, 1927.
- IID145 — Mananjary, rapports économiques. (R.E.),
rapports sur la main-d'œuvre (R.M.O.)
 - Province de Mananjary (région de Fianarantsoa) :
 - RP 1928, 1929, 1930, 1931
 - RE 1928, 1929, 1930, 1931
 - RMO 1928, 1929, 1930.
 - District de Mananjary :
 - Inclus dans la province de Mananjary : RE 1925.
 - Inclus dans la région de Fianarantsoa :
 - RP 1932, 1933, 1934, 1937
 - RE 1932, 1934, 1937
 - RMO 1933, 1937.
- II D197 — Province de Tamatave, incluant le district de Vatomandry :
RE 1924.
- II D221 — Province de Vatomandry (région de Tamatave) :
 - RP 1928, 1929, 1930
 - RE 1928, 1929
 - RMO 1928.
 - District de Vatomandry (région de Tamatave) :
 - RP 1932, 1933
 - RE 1932, 1933.
- III D209 — Rapport de l'Inspecteur Poirier du 11 avril 1934 sur les calamités météorologiques ayant affecté la côte Est, de Vatomandry à Mananjary, de 1926 à 1934.